

RÉSUMÉ

**Dans le cadre de la consultation en vue de la
planification de l'immigration au Québec pour la période
2024-2027**

Vers une politique visionnaire en immigration pour le Québec

**Présenté à la Commission des relations avec les citoyens de
l'Assemblée nationale**

11 août 2023

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 3^e trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-537-8

INTRODUCTION

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale au Québec, représente 600 000 travailleurs et travailleuses de différents secteurs économiques et de toutes les régions du Québec. La diversité des secteurs économiques représentés par ses syndicats affiliés lui permet de rassembler un grand nombre de personnes immigrantes qui vivent différentes situations au sein du marché du travail et dans la vie de tous les jours. La FTQ fait la promotion des droits et des intérêts de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, peu importe leurs origines.

Les orientations présentées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) donnent l'occasion à la FTQ de réaffirmer plusieurs principes importants auxquels les syndicats adhèrent en matière d'immigration et de francisation.

Pour la FTQ, une société prospère comme le Québec a le devoir moral de recevoir et d'intégrer, dans de bonnes conditions, les personnes immigrantes provenant de divers pays. Notre immigration ne doit pas être planifiée uniquement dans une perspective économique à court terme. Elle doit contenir une vision à moyen et long terme centrée sur l'importance d'accueillir ici des personnes qui rêvent d'un autre avenir pour eux et leurs proches.

La réflexion publique sur l'immigration et l'actuelle consultation se situent dans un contexte de changement démographique inédit dans l'histoire du Québec, qui soulève des questions et enjeux importants, entre autres, quant à sa capacité de protéger et de maintenir son modèle économique, son identité culturelle et linguistique, de même que son poids au sein du Canada.

La FTQ soutient ainsi la volonté exprimée par le gouvernement du Québec de travailler concrètement au développement et à la protection du français au Québec. Des moyens costauds de promotion du français pour l'ensemble de la société québécoise doivent être proposés par le gouvernement.

D'ailleurs, parmi les 62 recommandations émises par la FTQ dans le cadre de cette consultation figurent plusieurs propositions pour assurer le visage français du Québec, dont notamment la mise en place de moyens importants pour favoriser l'apprentissage de cette langue dans les milieux de travail.

L'accessibilité au français comme langue nationale doit en effet figurer parmi les droits fondamentaux auxquels une personne immigrante a droit.

C'est pourquoi les moyens consacrés à l'intégration socioculturelle et linguistique de ces personnes doivent constituer une priorité afin de donner aux nouveaux arrivants une occasion de s'épanouir et de vivre convenablement au Québec.

A. VISION DE LA FTQ SUR LES ENJEUX ACTUELS DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

La réflexion publique sur l'immigration et l'actuelle consultation se situent dans un contexte de changement démographique inédit dans l'histoire du Québec, qui soulève des questions et enjeux importants, entre autres, quant à sa capacité de protéger et de maintenir son modèle économique, son identité culturelle et linguistique, de même que son poids au sein du Canada.

La vision de la FTQ sur l'immigration au Québec s'articule autour de cinq principales thématiques à savoir :

1. Une société qui réussit l'intégration des personnes immigrantes.
2. Une société où le français est la langue commune
3. Les besoins de main-d'œuvre
4. Le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires
5. La gouvernance de l'immigration et les contentieux entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral en matière d'immigration.

1. Une société qui réussit l'intégration des personnes immigrantes.

Le défi de l'intégration demeure toujours un sujet d'actualité que le gouvernement ainsi que tous les acteurs de la société civile doivent aborder avec sérieux. Le Québec doit réunir les conditions d'accueil qui permettront aux personnes qui l'ont choisi de s'y établir durablement.

L'implication de tous et de toutes demeure une des conditions de succès. En plus des milieux de travail, les groupes actifs de la société civile, dans toutes les différentes régions du Québec, demeurent des joueurs importants dans le succès de la francisation de la participation et de l'intégration des personnes immigrantes.

De plus, comme facteur de réussite, figure la question d'un soutien financier adéquat afin de permettre aux familles de vivre décemment pendant les périodes d'adaptation et de formation.

2. Une société où le français est la langue commune

La participation des personnes immigrantes à la société d'accueil demeure un défi important partout sur la planète. Au Québec ce défi est accentué par la nécessité de maintenir le français sur le territoire alors que cette langue est plus que minoritaire sur le continent nord-américain. La FTQ demande au gouvernement une gouvernance responsable, cohérente et efficace en matière de francisation.

Or, l'avenir du français au Québec a de quoi soulever des inquiétudes. Les signaux sont alarmants et les multiples études publiées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) vont dans ce sens¹. Comme nous le savons, l'attrait de l'anglais est universel et les effets de cette culture nord-américaine se font sentir partout dans le monde et de façon criante, ici au Québec.

De plus, nous sommes à même de constater un peu mieux maintenant les effets de la mondialisation de l'économie et de la culture sur les langues et les cultures nationales des petites nations comme le Québec. L'essor important des moyens technologiques contribue également à cette réalité.

Conséquemment, la FTQ soutient totalement la vision venant affirmer le visage français du Québec. Nous considérons aussi qu'en matière de langue et de francisation, nous ne sommes plus à l'étape de la réflexion, mais plutôt à celui d'un véritable chantier national orienté sur l'action.

La FTQ juge essentielle de préciser que les mesures qui viseront à soutenir la francisation des personnes immigrantes devront être facilitantes pour ces dernières, et ce, dans la compréhension et le respect de leurs réalités.

À la FTQ, nous croyons notamment que les avantages d'une offre de francisation sur les lieux de travail, dont les conditions de succès reposent sur l'implication et la concertation des membres de la direction, du syndicat et du personnel, sont indéniables.

¹ Office québécois de la langue française, *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*, Québec, 2018, 95 p. [En ligne] [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/etude-langues-utilisees-situations-travail-2018.pdf].

Office québécois de la langue française, *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021 Fascicule 2 langue du travail*, Québec, 2023, 44 p. [En ligne] [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2023/EtudeLangueTravail_Fascicule2.pdf].

Office québécois de la langue française, *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, Québec, 2021, 45 p. [En ligne] [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf].

Ainsi, le mouvement syndical peut aisément collaborer à la réussite de l'intégration socioculturelle et en emploi des personnes immigrantes, pourvu qu'on lui donne les opportunités. De même, nous souhaitons rappeler non seulement l'importance de la francisation mais aussi la nécessité de consacrer des efforts aux problèmes de littératie et de numératie trop présents dans notre société.

3. Les besoins de main-d'œuvre

Déjà en 2011, la FTQ plaçait l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre au cœur de ses préoccupations. Or, nous constatons qu'en ce moment, pratiquement toutes les régions, tous les secteurs d'activités économiques et toutes les catégories de qualifications sont touchés par cette pénurie.²

Fortement marquée par la petite et moyenne entreprise (PME) et le secteur tertiaire (services), notre économie compte une grande diversité de modèles d'affaires dont plusieurs sont encore fondés sur des conditions de travail précaires ou insuffisantes pour offrir une vie digne à de nombreux adultes ou familles. Or, pour la FTQ, le recours à l'immigration économique permanente ou temporaire ne peut pas servir de fuite pour des employeurs qui cherchent par tous les moyens à maintenir leur modèle d'affaires en continuant d'offrir des conditions précaires à une main-d'œuvre vulnérable à laquelle notre société avait fait des promesses.

C'est pourquoi la FTQ a insisté au cours des dernières années sur l'enjeu de l'augmentation du salaire minimum, particulièrement dans un contexte économique inflationniste.

4. Le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

La hausse significative des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) dans le système d'immigration du Québec ne peut plus être ignorée par le gouvernement et ne doit pas être prise à la légère.

² Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, *Diagnostics de court (2023) et de moyen termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec, 2023, 22 p. [En ligne] [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-Diagnostics_professions_synthese.pdf].

Pour la FTQ, cette immigration temporaire ne doit d'aucune façon constituer une réponse structurante satisfaisante pour régler les problèmes de pénurie de main-d'œuvre, et encore moins servir de fondement légitime au modèle économique de certains secteurs d'activités. En effet, selon plusieurs acteurs syndicaux et plusieurs groupes de la société civile, cette immigration temporaire devient même une voie pour l'exploitation et l'iniquité.

Nous continuons d'ailleurs d'insister sur la nécessité de mettre fin aux permis de travail fermés afin de permettre aux individus de trouver un travail plus adéquat s'il y a lieu et d'être moins dépendants des employeurs. Il faut s'assurer que les conditions d'accueil (hébergement, transport, soins de santé, etc.) soient décentes et veiller à ce que les conditions de vie et de travail soient comparables à ce que des travailleuses et des travailleurs locaux auraient droit.

La CNESST doit agir et avoir les moyens nécessaires pour effectuer des visites dans tous les milieux de travail concernés, dont les usines et les fermes, et d'y mener des inspections diligentes et adéquates. Elle doit ainsi s'assurer que les normes minimales ainsi que les conditions prévues aux contrats de travail soient respectées.

Dans l'optique où le document de consultation annonce la volonté du gouvernement du Québec de rapatrier la gestion complète du programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), nous croyons nécessaire de rappeler nos préoccupations quant à la protection des droits des travailleurs étrangers. Il faut absolument s'assurer que cette éventuelle gestion du PTET par le Québec soit accompagnée par des mesures visant le contrôle des employeurs et l'application intégrale des protections prévues par les lois du travail.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les lois du travail doivent recevoir une application intégrale à l'égard des travailleurs sans statut migratoire régulier. L'impossibilité pour les travailleurs sans statut de défendre leurs droits a pour effet d'encourager certains employeurs à user de cette main-d'œuvre vulnérable et à agir en marge des programmes d'immigration. Cette situation doit cesser.

5. La gouvernance de l'immigration et les contentieux entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral en matière d'immigration.

Ententes Québec- Canada

Comme on sait, la clé d'une bonne politique d'immigration et d'intégration est la mise en place d'actions coordonnées et bien concertées. Or, plusieurs querelles entre le

gouvernement fédéral et celui du Québec ne facilitent pas cette gestion adéquate de l'immigration.

Bien que la FTQ souhaite que le Québec exerce un contrôle plus important en matière d'immigration nous appelons à une meilleure collaboration entre les gouvernements québécois et canadien d'ici la conclusion de ces ententes afin d'assurer une plus grande efficacité dans la planification et la gestion de l'immigration.

Consultations par le MIFI

Au cours des dernières années, la FTQ a été amenée à prendre position sur des questions touchant l'immigration. Nous constatons le manque criant d'indicateurs et de données fiables permettant de nous doter d'une appréciation objective et complète de l'état de l'immigration et de l'intégration au Québec.

Règlements publiés le 7 juin 2023

Nous ne comprenons pas à la FTQ que le gouvernement du Québec ait publié le 7 juin dernier dans la Gazette officielle du Québec, un projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec.

Nous nous questionnons donc sur la séquence de cette consultation, alors qu'il est de notoriété publique que les projets de règlement déterminent fréquemment la manière dont seront appliquées les politiques dont celle sur l'immigration. Un exemple, on fait très peu de cas dans le document de consultation du MIFI de la question des exigences du français pour les demandeurs de Certificat de sélection du Québec (CSQ) alors que le projet de règlement vient en préciser les pourtours.

B. LES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2024-2027

La FTQ a procédé à l'analyse des 12 orientations proposées dans le document de consultation du MIFI. En vrac, nous nous permettons de citer quelques recommandations issues de notre mémoire. Pour des fins de concordance, nous avons conservé la numérotation du document officiel de la FTQ.

ORIENTATION 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

Recommandation 27 : La FTQ appuie la proposition du MIFI concernant l'idée de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant

le français dans les programmes d'immigration économique, dans la mesure où les moyens adéquats sont rendus disponibles pour soutenir l'apprentissage du français aux personnes qui en auront ou en exprimeront le besoin.

Recommandation 28 : La FTQ est en accord avec la proposition gouvernementale de voir à augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission en tenant compte des réserves mentionnées dans ce mémoire.

ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Recommandation 30 : Que le gouvernement du Québec instaure des examens de français conditionnels à l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ), qu'ils soient conçus au Québec, qu'ils évaluent le français parlé au Québec et qu'ils soient corrigés au Québec.

Recommandation 31 : la FTQ demande au gouvernement du Québec qu'il explore des manières de prolonger le séjour des TET afin que ces derniers aient le temps nécessaire pour convenablement se franciser et atteindre le niveau de maîtrise du français exigé par le PEQ, en vue d'obtenir la CSQ.

Recommandation 33 : La FTQ demande au gouvernement du Québec d'accélérer, de financer et renforcer la mise en œuvre de programmes d'apprentissage du français et de francisation des personnes immigrantes en milieu de travail, durant la semaine normale de travail et sans perte de rémunération pour les travailleurs et les travailleuses.

Recommandation 34 : La FTQ demande que des projets pilotes de prise en charge de la francisation par le milieu, soutenus financièrement par une mesure gouvernementale, soient implantés par le biais de certains comités de francisation déjà constitués dans des entreprises.

Recommandation 35 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec fasse de la CPMT un lieu réel d'intervention et de planification concernant l'immigration économique, la francisation et la protection des droits des travailleurs.

Recommandation 38 : Que la CPMT, par le biais de ses comités sectoriels et ses tables régionales, se voit confier des mandats et des moyens financiers adéquats pour s'assurer d'une francisation sur les lieux de travail.

Recommandation 39 : Que le gouvernement adopte des mesures incitatives favorisant l'organisation de cours de français pendant les heures de travail à l'intention des personnes immigrantes en collaboration avec les syndicats en place et que cette offre de cours de francisation soit également offerte aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

ET

ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique

Recommandation 42 : Que le gouvernement du Québec établisse des seuils d'immigration économique qui tiennent réellement compte du nombre important de personnes immigrantes susceptibles d'obtenir leur Certificat de sélection du Québec (CSQ) par le biais du PEQ.

Recommandation 43 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants en permettant à toutes les personnes salariées immigrantes qui occupent des emplois peu qualifiés dans le cadre du PTET de se qualifier au PEQ, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

ORIENTATION 5 : Immigration jeune

Recommandation 44 : Que le gouvernement du Québec agisse avec le gouvernement fédéral pour s'assurer d'une présence plus importante d'étudiants et d'étudiantes fréquentant des institutions francophones.

Recommandation 45 : Que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il mette fin au traitement discriminatoire des personnes d'origine africaine à l'endroit notamment des étudiantes et étudiants ainsi qu'auprès de certains TET originaires de ce continent.

ORIENTATION 8 : La reconnaissance des acquis et des compétences

Recommandation 46 : Que le gouvernement du Québec améliore la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des personnes immigrantes dans leur milieu de travail et améliore pour ces dernières l'accès à la formation continue et la requalification professionnelle.

Recommandation 47 : Que le gouvernement multiplie les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications avec les différents pays d'où proviennent les personnes immigrantes.

Recommandation 49 : Que le MIFI s'assure d'une plus grande transparence envers les personnes qui souhaitent immigrer au Québec et les informe de la différence entre l'évaluation que l'on fait de leurs diplômes et compétences, lors du processus de sélection, et ce qui est effectivement reconnu lorsqu'elles sont acceptées.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

ET

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale

Recommandation 51 : Qu'une véritable politique de régionalisation de l'immigration soit mise en place par le gouvernement du Québec et qu'un comité de travail interministériel travaille sur l'ensemble des aspects reliés à cette régionalisation.

Recommandation 53 : Que cette politique de régionalisation de l'immigration contienne des mesures précises quant à l'accès facile à la francisation, à l'éducation, aux transports, aux services publics notamment de santé et de loisirs, à des services de garde, à des logements décentes pour la population immigrante et une sensibilisation aux réalités interculturelles pour la population d'accueil.

ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire

Recommandation 55 : Que le gouvernement du Québec cesse d'exclure les demandeurs d'asile de l'accès à certains services publics, comme la santé ou les garderies subventionnées.

Recommandation 57 : Que le gouvernement du Québec facilite la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec la société civile, pour les personnes immigrantes sans statut du Québec.

ORIENTATION 12 : Niveaux d'immigration

Recommandation 60 : La FTQ est d'accord avec le scénario 1 proposé par le ministère pourvu que les conditions pour une immigration réussie soient mises en place et correctement financées.

Recommandation 62 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec se dote d'indicateurs précis permettant de mieux suivre la situation de l'insertion économique, linguistique et géographique des nouveaux arrivants au Québec.

Conclusion

Se doter d'une véritable politique visionnaire en immigration c'est convenir de prendre tous les moyens qui sont mis à la disposition de l'État du Québec pour s'assurer du succès de cette démarche. Des centaines de milliers de personnes ont mis ou mettront entre nos mains leurs destinées et leurs projets de vie et il importe de les considérer d'une manière digne en agissant avec diligence dans leurs processus d'immigration et d'intégration.

Nous devons leur ouvrir nos portes en protégeant aussi ce que nous sommes et nous distinguons en Amérique du Nord. La langue française est minoritaire sur le continent nord-américain et nous devons y prendre soin. En contrepartie, ça requiert aussi de la part de la société d'accueil des marques de respect et d'intégrité pour ces nouvelles personnes immigrantes.

La FTQ considère qu'il existe encore des moyens pour humaniser davantage cette expérience, de lui permettre d'assurer la protection des droits des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers, et en favorisant également la francisation de ces nouvelles Québécoises et nouveaux Québécois. Comme le souligne une intervenante dans le film *Langue à l'ouvrage – Migrer vers le français au travail*, « la francisation m'a permis de comprendre mes droits ».

La FTQ considère que l'immigration est davantage qu'un processus économique visant à suppléer aux besoins de main-d'œuvre. Les personnes immigrantes contribuent à la richesse du Québec notamment par des apports culturels importants venant ainsi enrichir avec de nouveaux mots l'accent québécois déjà riche en expressions variées.

Le 11 août 2023



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

**Dans le cadre de la consultation en vue de la
planification de l'immigration au Québec pour la période
2024-2027**

Vers une politique visionnaire en immigration pour le Québec

**Présenté à la Commission des relations avec les citoyens de
l'Assemblée nationale**

11 août 2023

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 3^e trimestre 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ISBN 978-2-89639-537-8

LISTE DES ACRONYMES

CCPI : Comité consultatif des personnes immigrantes
CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail
CPMT : Commission des partenaires du marché du travail
CRPMT : conseils régionaux des partenaires du marché du travail
CSMO : Comités sectoriels de la main-d'œuvre
CSQ : Certificat de sélection du Québec
EDSC : Emploi et Développement social Canada
EIMT : Étude d'impact sur le marché du travail
FBDM : Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre
FDRCMO : Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
IdQ : Institut du Québec
IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
MIFI : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MLF : ministère de la Langue française
OBNL : Organisme à but non lucratif
OQLF : Office québécois de la langue française
PEQ : Programme de l'expérience québécoise
PMI : Programme de mobilité internationale
PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires
RAC : Reconnaissance des acquis et des compétences
TET : Travailleuses et travailleurs étrangers temporaires
UES-800 : Union des employés et employées de services

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
A. VISION DE LA FTQ SUR LES ENJEUX ACTUELS DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC.....	4
1. Une société qui réussit l'intégration des personnes immigrantes.....	4
2. Une société où le français est la langue commune.....	6
3. Les besoins de main-d'œuvre.....	9
4. Le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.....	11
B. LES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2024-2027.....	20
ORIENTATION 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone.....	20
ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes.....	22
ORIENTATION 3 : Sélection québécoise.....	27
ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique.....	28
ORIENTATION 5 : Immigration jeune.....	30
ORIENTATION 6 : Inventaire et délais d'obtention de la résidence permanente.....	31
ORIENTATION 7 : Besoins du marché du travail.....	32
ORIENTATION 8 : La reconnaissance des acquis et des compétences.....	33
ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration.....	34
ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale.....	34
ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire.....	36
ORIENTATION 12 : Niveaux d'immigration.....	38
C. LISTE DES RECOMMANDATIONS :.....	40

INTRODUCTION

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la plus grande centrale syndicale au Québec, représente 600 000 travailleurs et travailleuses de différents secteurs économiques et de toutes les régions du Québec. La diversité des secteurs économiques représentés par ses syndicats affiliés lui permet de rassembler un grand nombre de personnes immigrantes qui vivent différentes situations au sein du marché du travail et dans la vie de tous les jours. À l'instar de nombreux intervenants de la société québécoise, la FTQ considère primordial de prendre position dans le débat public sur le questionnement de la planification de l'immigration pour les prochaines années.

Les orientations présentées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) donnent l'occasion à la FTQ de réaffirmer plusieurs principes importants auxquels les syndicats adhèrent en matière d'immigration et de francisation.

La FTQ fait la promotion des droits et des intérêts de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, peu importe leurs origines. C'est dans cet esprit que la centrale participe aux discussions sur les enjeux de main-d'œuvre et d'immigration, notamment au sein des instances de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), tels que l'Assemblée délibérante, le Comité consultatif des personnes immigrantes et plusieurs autres tables sectorielles et régionales.

Pour la FTQ, une société prospère comme le Québec a le devoir moral de recevoir et d'intégrer, dans de bonnes conditions, les personnes immigrantes provenant de divers pays. Notre immigration ne doit pas être planifiée uniquement dans une perspective économique à court terme. Elle doit contenir une vision à moyen et long terme centrée sur l'importance d'accueillir ici des personnes qui rêvent d'un autre avenir pour eux et leurs proches.

Nous saluons donc les efforts du gouvernement visant à aider les personnes immigrantes à trouver des emplois décents.

De même, nous soutenons la volonté exprimée par le premier ministre du Québec de travailler concrètement au développement et à la protection du français au Québec. Des moyens costauds de promotion du français pour l'ensemble de la société québécoise doivent être proposés par le gouvernement.

Cette position est appuyée par la FTQ et nous espérons que les mesures que nous proposons dans ce mémoire permettront de faire progresser cette volonté de maintenir et de développer la langue française au Québec, et ce, en soutenant la francisation de ces nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, qui doit leur être accessible comme un droit fondamental et une clé d'intégration durable à leur société d'accueil.

Car, bien au-delà de leur contribution à la vitalité économique ou à leur capacité à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises, les personnes immigrantes contribuent à l'évolution de la société québécoise.

C'est pourquoi les moyens consacrés à l'intégration socioculturelle et linguistique de ces personnes doivent constituer une priorité afin de donner aux nouveaux arrivants une occasion de s'épanouir et de vivre convenablement au Québec. Une contribution qui s'avère positive et qui doit s'inscrire à l'intérieur des paramètres que le Québec a définis par le biais des lois qui façonnent notre vie collective telles la Charte des droits et libertés de la personne, la Charte de la langue française, etc.

Pour la FTQ, il est important que le Québec se dote d'une véritable vision en immigration à moyen et long terme afin que notre société demeure inclusive et bienveillante pour les nouveaux arrivants et qu'elle puisse se développer collectivement en harmonie.

A. VISION DE LA FTQ SUR LES ENJEUX ACTUELS DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

La réflexion publique sur l'immigration et l'actuelle consultation se situent dans un contexte de changement démographique inédit dans l'histoire du Québec, qui soulève des questions et enjeux importants, entre autres, quant à sa capacité de protéger et de maintenir son modèle économique, son identité culturelle et linguistique, de même que son poids au sein du Canada. Cela commande de poser un regard holistique et de se donner une vision d'ensemble des enjeux liés à l'immigration, et en ce sens, la FTQ souhaite dans cette section attirer l'attention du gouvernement sur cinq défis en particulier, avant d'aborder plus spécifiquement le cadre et les termes de la consultation proposé par le MIFI.

1. Une société qui réussit l'intégration des personnes immigrantes.

Le défi de l'intégration demeure toujours un sujet d'actualité que le gouvernement ainsi que tous les acteurs de la société civile doivent aborder avec sérieux. Le Québec doit réunir les conditions d'accueil qui permettront aux personnes qui l'ont choisi de s'y établir durablement. À cette fin, le gouvernement et les autorités compétentes des communautés concernées doivent déployer les efforts et les moyens nécessaires afin que ces personnes puissent faire rapidement leurs repères, se sentir en sécurité, trouver des réseaux

d'entraide, des ressources de soutien, s'insérer sur le marché du travail de manière à répondre dignement à leurs besoins primaires, disposer d'options de vie décentes et envisager des projets à long terme. Non seulement, cela requiert le déploiement de programmes adaptés aux besoins et défis des personnes immigrantes mais aussi nous devons nous assurer de l'accessibilité aux services publics et au soutien communautaire adéquats, dûment outillés et financés.

Cela exige, au-delà d'un exercice de planification, un effort de concertation cohérente, fluide et ouverte entre les divers ministères impliqués dans l'intégration des personnes immigrantes (Immigration, Francisation et Intégration, Travail, Éducation, Culture, Affaires municipales et Habitation, etc.). Conséquemment, éliminer le travail en silos en favorisant une approche de coordination et de concertation interministérielle ou inter organismes gouvernementaux plus fluide afin de servir efficacement la société québécoise.

L'implication de tous et de toutes demeure une des conditions de succès. En plus des milieux de travail, les groupes actifs de la société civile, dans toutes les différentes régions du Québec, demeurent des joueurs importants dans le succès de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes. Ces groupes sont composés de personnes dévouées, expérimentées et privilégiées de l'intégration (accueil, référence, accompagnement dans les démarches, guides dans la connaissance et le respect des droits, etc.). Ce savoir-faire permet aussi de bien intégrer ces différentes actions aux particularités proprement locales.

De plus, comme facteur de réussite, figure la question d'un soutien financier adéquat. Il faut, en effet, permettre aux familles de vivre décemment pendant les périodes d'adaptation et de formation. Des mesures de soutien financier suffisantes deviennent, par le fait même, un incitatif important pour s'installer sur le territoire et pour y développer un projet d'étude ou de carrière propre à favoriser un sentiment d'appartenance durable dans la société d'accueil.

Recommandation 1 : Que les subventions accordées aux OBNL et aux syndicats qui interviennent dans le domaine de l'intégration des personnes immigrantes soient augmentées en fonction des besoins d'intégration.

Recommandation 2 : Que le gouvernement favorise une meilleure concertation et une meilleure collaboration entre les différents acteurs sociaux que sont les organismes gouvernementaux, communautaires et les syndicats.

Recommandation 3 : Que l'on maintienne et bonifie la politique visant à soutenir financièrement les personnes immigrantes qui s'inscrivent dans un parcours de francisation offert par le gouvernement du Québec.

Il demeure également pertinent de s'intéresser à d'autres aspects favorisant une meilleure intégration des personnes immigrantes. Parmi ceux-ci, une meilleure connaissance historique et culturelle du Québec peut aussi être un gage de succès.

D'ailleurs, le rapport Samson en 2016 portant sur la francisation des personnes immigrantes donnait l'exemple de la Flandre qui a mis sur pied un programme appelé « Vivre ensemble dans la diversité ». Par ce programme, on favorise une intégration à la réalité flamande en trois volets : linguistique, culturel et professionnel. Celui-ci est d'ailleurs obligatoire pour toutes les personnes immigrantes¹.

Pour Mme Samson, les personnes immigrantes au Québec qui ont une maîtrise insuffisante de la langue commune devraient suivre un tel programme, qu'ils soient immigrants économiques, réfugiés ou issus du regroupement familial.

Ce même rapport suggérait également d'inclure dans ce programme « un volet d'initiation aux réalités québécoises ainsi qu'à sa culture, ses institutions sociales et politiques, son système électoral et politique, son système légal, les valeurs québécoises, la législation du travail, ses programmes sociaux, son système d'éducation, de santé, etc.² ».

Recommandation 4 : Que l'ensemble des cours de français offerts aux personnes immigrantes par les instances gouvernementales comportent un volet qui présente le contexte sociohistorique du Québec, sa culture, ses institutions et ses valeurs.

2. Une société où le français est la langue commune

Il importe de rappeler dans ce mémoire que les francophones représentent à peine 2% de la population nord-américaine. Bien que majoritaires au Québec, les francophones sont en minorité sur le territoire nord-américain. Le français et les diverses langues autochtones parlées sont les langues à protéger sur ce territoire.

Quoique l'intégration des personnes immigrantes demeure un défi partout dans le monde, au Québec, elle s'ajoute à celui d'une francisation réussie. Nous sommes heureux de constater que l'actuel gouvernement semble partager cette vision.

¹ Claire SAMSON, *Une langue commune à tous et pour tous : mieux réussir la francisation des néo-Québécois*, Assemblée Nationale Québec, 3 novembre 2016, p. 12, [En ligne] [\[coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2018/08/rapport-samson-final-2016-2.pdf\]](http://coalitionavenirquebec.org/wp-content/uploads/2018/08/rapport-samson-final-2016-2.pdf).

² Ibid.

La FTQ demande au gouvernement une gouvernance responsable, cohérente et efficace en cette matière afin de répondre au rapport 2017 de la Vérificatrice générale sur le système québécois de francisation des personnes immigrantes³.

Or, l'avenir du français au Québec a de quoi soulever des inquiétudes. Les signaux sont alarmants et les multiples études publiées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) vont dans ce sens⁴. Comme nous le savons, l'attrait de l'anglais est universel et les effets de cette culture nord-américaine se font sentir partout dans le monde et de façon criante, ici au Québec.

De plus, nous sommes à même de constater un peu mieux maintenant les effets de la mondialisation de l'économie et de la culture sur les langues et les cultures nationales des petites nations comme le Québec. L'essor important des moyens technologiques contribue également à cette réalité. L'utilisation tous azimuts de l'anglais, la *lingua franca* contemporaine, nous touche même davantage compte tenu de notre contexte géographique.

Conséquemment, la FTQ soutient totalement la vision venant affirmer le visage français du Québec. La centrale est d'ailleurs un pilier de la francisation des milieux de travail depuis plus de cinquante ans.

Un extrait de lettre mémoire adressée au ministère de la Langue française (MLF) en avril 2023 présente bien nos positions sur l'utilisation du français au Québec :

« Pour la FTQ, le français est la langue officielle et usuelle du Québec. Le Québec se doit d'être tout aussi francophone que les autres provinces du Canada sont anglophones. Cela découle d'un choix qui est inscrit dans l'histoire de chaque province au Canada. Ses actions en faveur de la francisation du Québec et des milieux de travail sont variées. Bien sûr,

³ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018, Audit de performance, Francisation des personnes immigrantes, MIDI, automne 2017, chapitre 4, [En ligne] [\[www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap04.pdf\]](http://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-Automne/fr_Rapport2017-2018-AUTOMNE_chap04.pdf).

⁴ Office québécois de la langue française, *Langues utilisées dans diverses situations de travail au Québec en 2018*, Québec, 2018, 95 p. [En ligne] [\[www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/etude-langues-utilisees-situations-travail-2018.pdf\]](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/etude-langues-utilisees-situations-travail-2018.pdf).

Office québécois de la langue française, *Langue française au Québec : usages et comportements des 18 à 34 ans en 2021 Fascicule 2 langue du travail*, Québec, 2023, 44 p. [En ligne] [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2023/EtudeLangueTravail_Fascicule2.pdf\]](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2023/EtudeLangueTravail_Fascicule2.pdf).

Office québécois de la langue française, *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, Québec, 2021, 45 p. [En ligne] [\[www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf\]](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf).

l'appui aux comités de francisation en entreprise est primordial tout comme les gestes pour favoriser la culture québécoise francophone et aussi pour soutenir adéquatement la francisation des personnes immigrantes⁵. »

Nous croyons qu'il est primordial que le gouvernement agisse rapidement dans ce dossier. Nous considérons aussi qu'en matière de langue et de francisation, nous ne sommes plus à l'étape de la réflexion, mais plutôt à celui d'un véritable chantier national orienté sur l'action. C'est pourquoi nous saluons la création du comité interministériel sur le français, le groupe d'action pour l'avenir de la langue française, qui a pour mission de définir des moyens de freiner le déclin de la langue française au Québec⁶.

En ce sens, nous jugeons essentiel de préciser que les mesures qui viseront à soutenir la francisation des personnes immigrantes devront être facilitantes pour ces dernières, et ce, dans la compréhension et le respect de leurs réalités.

Malheureusement, nous avons été à même de constater que, dans un passé pas si lointain, certaines personnes immigrantes, bien qu'établies dans leurs milieux de travail, étaient souvent, faiblement soutenues par l'État, ce qu'avait d'ailleurs précisé la Vérificatrice générale en 2017⁷.

À la FTQ, nous croyons que les avantages d'une offre de francisation sur les lieux de travail, dont les conditions de succès reposent sur l'implication et la concertation des membres de la direction, du syndicat et du personnel, sont indéniables. « Un élément fondamental de cette formation sur les lieux de travail est l'implication des membres de la direction, du syndicat local et de collègues qui croient en la nécessaire francisation. Le soutien de l'employeur et du syndicat est plus que bénéfique. C'est une des conclusions que le film *Langue à l'ouvrage – migrer vers le français au travail* nous a permis de mieux documenter⁸. Ce film, produit par la FTQ grâce au soutien financier de l'Office québécois de la langue

⁵ Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), *Mémoire de la FTQ sur les moyens de ralentir, d'arrêter et d'inverser le déclin de la langue française*, Québec, 28 avril 2023, p. 4 [En ligne] [\[ftq.qc.ca/memoire-moyens-ralentir-declin-francais/\]](https://ftq.qc.ca/memoire-moyens-ralentir-declin-francais/).

⁶ Cabinet du premier ministre, *Création d'un groupe d'action pour l'avenir de la langue française – De grandes ambitions pour la langue française*, Québec, 27 janvier 2023, [En ligne] [\[www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/creation-dun-groupe-daction-pour-lavenir-de-la-langue-francaise-de-grandes-ambitions-pour-la-langue-francaise-45366\]](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/creation-dun-groupe-daction-pour-lavenir-de-la-langue-francaise-de-grandes-ambitions-pour-la-langue-francaise-45366)

⁷ Rapport VG, Op.cit.

⁸ Mémoire FTQ-MLF. *Ibid.* p. 5.

française (OQLF), fait clairement ressortir cette dimension importante de l'action de personnes dévouées à la cause⁹. »

Ainsi, le mouvement syndical peut aisément collaborer à la réussite de l'intégration socioculturelle et en emploi des personnes immigrantes, pourvu qu'on lui donne les opportunités. D'ailleurs, plusieurs syndicats affiliés à la FTQ ont déjà une longue expérience en matière de francisation des personnes immigrantes en milieu de travail, et nous invitons le gouvernement et le MIFI à s'inspirer de ces expériences probantes et bien établies, notamment dans le secteur de l'entretien ménager.

Conséquemment, comme nous le proposons lors des consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour 2020-2022, nous réitérons :

Recommandation 5 : Que les syndicats soient reconnus comme des acteurs importants dans l'intégration en milieu de travail des personnes immigrantes et que le gouvernement du Québec intègre les syndicats dans ses stratégies visant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes.

Nous préciserons d'ailleurs plus loin dans le document certaines mesures à mettre en place pour assurer une telle réussite.

Le mouvement syndical s'intéresse aussi aux efforts en francisation, en littératie et en numératie qui doivent être faits pour améliorer l'employabilité de plusieurs travailleuses et travailleurs immigrants, mais aussi pour ceux et celles qui sont nés ici ou qui y vivent depuis de nombreuses années.

3. Les besoins de main-d'œuvre

Déjà en 2011, la FTQ plaçait l'enjeu de la rareté de la main-d'œuvre au cœur de ses préoccupations en souhaitant que soit mis en place un véritable processus de consultation sur le sujet. Nous sommes en 2023, plongés dans cette réalité que la pandémie de la COVID-19 semble avoir accélérée.

⁹ FTQ, *Langue à l'ouvrage – Migrer vers le français au travail*, Dans le cadre du programme La valorisation de la maîtrise du français de l'Office québécois de la langue française (OQLF), Production : FTQ et Casadel film [En ligne] [<https://ftq.qc.ca/langue-a-louvrage/>]

Pratiquement toutes les régions, tous les secteurs d'activités économiques et toutes les catégories de qualifications sont touchés par cette pénurie¹⁰. Bien que réelle et prévisible, compte tenu de la transition liée à la structure démographique du Québec héritée du Bébé boum, la pénurie de main-d'œuvre doit également être l'occasion de réfléchir fondamentalement à notre structure économique. Désormais fortement marquée par la petite et moyenne entreprise (PME) et le secteur tertiaire (services), notre économie compte une grande diversité de modèles d'affaires dont plusieurs sont encore fondés sur des conditions de travail précaires ou insuffisantes pour offrir une vie digne à de nombreux adultes ou familles. Or, pour la FTQ, le recours à l'immigration économique permanente ou temporaire ne peut pas servir de fuite pour des employeurs qui cherchent par tous les moyens à maintenir leur modèle d'affaires en continuant d'offrir des conditions précaires à une main-d'œuvre vulnérable à laquelle notre société avait fait des promesses qu'elle ne se donne pas pleinement les moyens de réaliser.

C'est notamment pourquoi la FTQ a insisté au cours des dernières années sur l'enjeu de l'augmentation du salaire minimum. Nous croyons toujours qu'une augmentation significative du salaire minimum serait de nature à ramener et maintenir, du moins à court terme, sur le marché du travail des personnes qui s'en sont éloignées tout comme une amélioration générale des conditions de travail pourrait aider à cette insertion durable, particulièrement dans un contexte économique inflationniste. Le gouvernement du Québec doit déployer les efforts nécessaires à attirer et soutenir l'insertion sur le marché du travail de personnes issues de groupes pour lesquels des obstacles ou défis systémiques freinent l'accès ou l'exercice du travail (jeunes, personnes immigrantes, vieillissantes, racisées, issues des Premières Nations, en situation de handicap, etc.).

Un ancien sous-ministre et ancien secrétaire du conseil exécutif de la province de Colombie-Britannique a fait part de sa pensée à ce propos dans un texte sur le site du Public Policy Forum¹¹. Il aborde ainsi la question de la pénurie de la main-d'œuvre. « Lorsque les entreprises se plaignent d'avoir de la difficulté à trouver suffisamment de main-d'œuvre, ce que cela signifie vraiment, c'est qu'ils ne trouvent pas facilement les effectifs qu'ils veulent au salaire qu'ils veulent payer ». Mais cette pénurie n'est pas entièrement mauvaise, ajoute Anne-Michèle Meggs, puisqu'elle oblige les employeurs à payer des salaires plus élevés et à offrir de meilleures conditions de travail, [...] ce qui conduit à une

¹⁰ Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, *Diagnostics de court (2023) et de moyen termes (2026) pour les 500 professions de la classification nationale des professions*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec, 2023, 22 p. [En ligne] [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-Diagnostics_professions_synthese.pdf].

¹¹ Don WRIGHT, *Rhetoric vs Results: Shaping Policy to Benefit Canada's Middle Class*, Public Policy Forum, 28 juin 2021, [En ligne] [ppforum.ca/publications/don-wright-middle-class/].

productivité plus élevée, à des produits d'une plus grande valeur et à de meilleurs modèles d'affaires¹². »

4. Le statut des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

La hausse significative des travailleurs étrangers temporaires (TET) dans le système d'immigration du Québec ne peut plus être ignorée par le gouvernement et ne doit pas être prise à la légère. Selon Le Devoir, « des documents rendus publics dans le cadre de l'étude des crédits, il y avait environ 290 000 immigrants temporaires en territoire québécois au 31 décembre 2022, surtout des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires¹³».

La figure 3 du document de consultation du MIFI nous indique des résultats quelque peu différents mais indique clairement la progression de ce type d'immigration. Le programme de PTET est ainsi passé de 7 650 personnes en 2016 à 35 215 personnes en 2022; le programme de mobilité internationale (PMI) est passé de près de 40 000 à 73 195 personnes pour la même période; le programme des étudiants étrangers a quant à lui progresser de 55 085 à 93 370 personnes¹⁴.

À la FTQ, nous croyons que cette présence importante d'immigrants étrangers temporaires doit aussi être abordée dans cette réflexion sur la planification pluriannuelle sur l'immigration. Force est de constater que ce type d'immigration dépasse même l'immigration économique.

En présentant son livre en introduction, Anne-Michèle Meggs nous expose son point de vue sur cette présence plus qu'importante de l'immigration temporaire. Selon l'auteure : « ... on a perdu le contrôle de la planification traditionnelle de l'immigration permanente et des arrivées en acceptant un virage significatif vers l'immigration temporaire¹⁵».

¹² Anne Michèle MEGGS, *L'immigration au Québec comment on peut faire mieux*, Les éditions du Renouveau québécois, Montréal, 2023, p.92

¹³ Lise-Marie GERVAIS, «Les immigrants temporaires ne feront pas partie des discussions de Québec», *Le Devoir*, 5 mai 2023, [En ligne] [www.ledevoir.com/politique/quebec/790468/politique-les-immigrants-temporaires-ne-feront-pas-partie-des-discussions-de-quebec].

¹⁴ Ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Consultation publique 2023, La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, Cahier de consultation*, gouvernement du Québec, 2023, p. 20 [En ligne] [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf]

¹⁵ Anne-Michèle Meggs. *Ibid.* p. 25.

Pour la FTQ, l'immigration temporaire ne doit d'aucune façon constituer une réponse structurante satisfaisante pour régler les problèmes de pénurie de main-d'œuvre, et encore moins servir de fondement légitime au modèle économique de certains secteurs d'activités. D'après la majorité des acteurs syndicaux et de plusieurs groupes de la société civile, cette immigration temporaire devient même une voie pour l'exploitation et l'iniquité. De plus, cette forme d'immigration accélère la précarisation lorsque, par exemple, le statut migratoire temporaire vient à terme. Le documentaire *Essentiels* présenté à Télé-Québec, dévoile une réalité pour laquelle malheureusement, nous ne pouvons être très fiers¹⁶.

Or, face aux besoins de main-d'œuvre et au désir de maintenir la productivité, la tentation d'une procédure ultra rapide qui consiste à simplifier les exigences et contraintes administratives pour permettre aux employeurs d'accélérer et d'accroître leur recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est grande. Elle se fait sentir depuis plusieurs années dans les divers assouplissements consentis au programme. Cependant, cette accélération doit se faire dans le respect des droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs temporaires, et la recherche de perspectives viables et durables, dont des voies d'accès simplifiées à la résidence permanente via le Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Nous continuons d'ailleurs d'insister sur la nécessité de mettre fin aux permis de travail fermés afin de permettre aux individus de trouver un travail plus adéquat s'il y a lieu et d'être moins dépendants des employeurs. Cela peut passer par l'octroi de permis ouverts, qui pourraient par exemple se déployer sur une base territoriale (ex.: nationale, régionale) ou sectorielle éventuellement à définir, et s'assortir d'un mécanisme visant la prise en charge par le nouvel employeur du solde des obligations (frais, etc.) engagées par l'employeur précédent, au prorata de la durée résiduaire du contrat. Quoique de responsabilité fédérale, nous croyons que le gouvernement du Québec doit aussi intervenir sur cet enjeu, particulièrement dans l'optique où la volonté de rapatrier les compétences fédérales en la matière est annoncée.

Pour la FTQ, la notion de permis de travail fermé date d'une autre époque. Les travailleurs étrangers liés à un seul employeur se trouvent en situation de travail non libre et ne sont pas en mesure d'exercer leurs recours lorsque des situations d'abus et de non-respect de leurs droits se présentent, sous peine de faire l'objet de renvoi dans leur pays d'origine. Il importe d'exiger du gouvernement fédéral que cette pratique cesse dans les plus brefs délais.

¹⁶ Essentiels, Production : Pic-bois Productions – Canada, 2021, diffusé à Télé-Québec, [En ligne] www.telequebec.tv/documentaire/essentiels

Il faut aussi s'assurer que les conditions d'accueil (hébergement, transport, soins de santé, etc.) soient décentes et veiller à ce que les conditions de vie et de travail soient comparables à ce que des travailleuses et des travailleurs locaux auraient droit.

De même, la CNESST se doit d'être vigilante pour protéger les travailleuses et travailleurs temporaires d'actes de violence ou de harcèlement sexuel que ces personnes pourraient subir sur leur lieu de travail. Compte tenu de leurs conditions contractuelles, liées notamment au permis de travail fermé, certains TET peuvent aussi hésiter avant de dénoncer une situation de violence ou de harcèlement. On préfère souvent se taire afin d'éviter toute forme de représailles ou de chantage quant à la poursuite de leur travail ou de leur réembauche pour l'année suivante.

Il faut aussi s'assurer de l'absence de discrimination dans ces milieux de travail qui pourrait être fondée sur le genre de la personne, son orientation sexuelle ou même sur la grossesse d'une salariée en cours d'emplois.

La CNESST doit ainsi avoir les moyens nécessaires pour effectuer des visites dans tous les milieux de travail concernés, dont les usines et les fermes, et d'y mener des inspections diligentes et adéquates. Elle doit ainsi s'assurer que les normes minimales ainsi que les conditions prévues aux contrats de travail soient respectées. La CNESST doit aussi offrir davantage de formations pour informer les travailleurs étrangers de leurs droits. Ces formations doivent pouvoir être données dans la langue du travailleur étranger, lorsque celui-ci n'a pas encore été en mesure d'avoir accès aux mesures de francisation.

La connaissance de la langue commune, le français demeure aussi un enjeu de sécurité au travail. Car, au-delà de la compréhension des écrits sur de la machinerie ou pour la lecture de fiches signalétiques par exemple il faut être en mesure d'interagir avec ses collègues de travail.

Ainsi, la communication sera facilitée dans le cas d'une situation d'urgence où tous et toutes doivent suivre les instructions, mais cette interaction est également nécessaire pour éviter l'isolement d'un travailleur ou d'une travailleuse et contribuer à la prévention des risques psychosociaux. L'objectif souhaité est d'éviter le plus possible les cas de détresse psychologique qui peuvent se créer pour une personne qui ne parle pas la langue nationale et de permettre au travailleur d'exercer ses droits. L'accès à l'apprentissage du français doit donc être accru et facilité dans ces milieux.

Plus spécifiquement, la FTQ revendique les mesures suivantes :

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement du Canada la fin des permis de travail nominatifs (appelés aussi permis de travail fermé), et exige que le travailleur étranger qui se voit octroyer un permis de travail ne soit plus lié à un seul employeur.

Recommandation 7 : Que les protections spécifiques aux travailleurs étrangers temporaires prévues dans les lois du travail soient étendues à tous les travailleurs migrants sans distinction fondée sur le programme d'immigration.

Recommandation 8 : Que des mesures soient mises en place pour assurer le respect des droits des travailleuses et travailleurs temporaires.

Recommandation 9 : Que tous les paliers de gouvernement pertinents collaborent afin que des inspections soient fréquemment menées pour vérifier la qualité des logements fournis par l'employeur et les conditions de respect de la vie privée et que ces lieux d'hébergement soient couverts en cas d'accidents du travail, de lésions professionnelles ou de maladies.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Québec mandate la CNESST pour offrir davantage de formations informant les personnes immigrantes de leurs droits, pour leur offrir des services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes, notamment dans la langue d'origine des travailleurs, et pour mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des TET.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants en permettant à toutes les personnes salariées immigrantes qui occupent des emplois peu qualifiés dans le cadre du PTET de se qualifier au PEQ, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Québec explore des manières de prolonger le séjour des TET afin que ces derniers aient le temps nécessaire pour convenablement se franciser et atteindre le niveau de maîtrise du français exigé par le PEQ, en vue d'obtenir le CSQ.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Québec prévoit, dans le temps de travail des TET, des périodes où l'employeur est tenu de les libérer afin de permettre leur francisation.

Le Règlement sur l'immigration au Québec prévoit une série de motifs pouvant mener au refus de l'émission d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) à l'égard d'un employeur qui, notamment, n'est pas respectueux des lois du travail. Or, aucune donnée n'est disponible sur la mise en œuvre de cette mesure de protection. La liste des employeurs à qui ces dispositions sont appliquées n'est pas rendue publique.

Dans l'optique où le document de consultation annonce la volonté du gouvernement du Québec de rapatrier la gestion complète du PTET, cette situation soulève des préoccupations quant à la protection des droits des travailleurs étrangers. Bien que la FTQ soit en principe favorable à un tel rapatriement, elle soutient qu'une éventuelle gestion du PTET par le Québec devra s'accompagner de mesures visant le contrôle des employeurs et l'application intégrale des protections prévues par les lois du travail.

Recommandation 14: Que le gouvernement du Québec mette en œuvre de façon stricte le Règlement sur l'immigration au Québec relativement aux refus d'EIMT pour des raisons de non-conformité;

Recommandation 15 : Que le gouvernement bonifie la liste des situations menant au refus de l'EIMT, notamment pour y inclure les décisions du tribunal administratif du travail en matière de harcèlement et de représailles;

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Québec rende publique la liste de tous les employeurs s'étant vu refuser une EIMT pour des raisons de non-conformité.

La question des agences de placement fait aussi souvent la manchette¹⁷. Que ce soit à propos de l'utilisation du français, de la santé et sécurité au travail, du respect des normes du travail, des tensions avec les milieux syndiqués ou des conditions de travail abusives imposées aux travailleurs étrangers ainsi qu'aux personnes immigrantes rendues vulnérables à l'exploitation par l'absence de statut migratoire.

¹⁷ Martin BOURASSA, « Perquisition à Saint-Jude : Jean Lemay banni à vie », Le Courrier de Saint-Hyacinthe, 2 décembre 2021, [En ligne] [lecourrier.qc.ca/perquisition-a-saint-jude-jean-lemay-banni-a-vie/]

Le placement de travailleurs étrangers temporaires est en principe interdit au Québec¹⁸. Cette interdiction doit faire l'objet d'une réelle mise en œuvre. Les travailleurs étrangers formant déjà un groupe vulnérable du point de vue de l'application des lois du travail, la tolérance actuelle du placement de personnel a pour effet d'accroître cette précarité.

Recommandation 17 : Que le gouvernement du Québec mette en œuvre, par le biais d'inspections et de sanctions, l'interdiction du placement de travailleurs étrangers temporaires.

Par ailleurs, les lois du travail doivent recevoir une application intégrale à l'égard des travailleurs sans statut migratoire régulier. L'impossibilité pour les travailleurs sans statut de défendre leurs droits a pour effet d'encourager certains employeurs à user de cette main-d'œuvre vulnérable et à agir en marge des programmes d'immigration. Cette situation doit cesser. La FTQ demande la reconnaissance et l'exercice en pleine égalité des droits de tous les travailleurs sans égard à leur statut migratoire.

Dans la même optique, la FTQ réclame que soit régularisée la situation de tous les travailleuses et travailleurs qui vivent sans statut au Canada et qui travaillent dans la précarité absolue, alors même qu'elles contribuent de manière positive à nos communautés.

Recommandation 18 : Que le gouvernement du Québec s'assure que toutes les travailleuses et tous les travailleurs, sans distinction fondée sur leur statut migratoire, reçoivent la pleine protection offerte par les lois du travail.

Recommandation 19 : Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement du Canada la régularisation du statut migratoire de tous les travailleurs étrangers sans statut.

La question des agences de placement fait elle aussi souvent la manchette. Que ce soit à propos de l'utilisation du français, de la santé et sécurité au travail, au respect des normes du travail, des tensions avec les milieux syndiqués ou encore du traitement accordé aux personnes immigrantes.

¹⁸ Extrait du Règlement sur l'immigration au Québec, Loi sur l'immigration au Québec, Art.99 : « *Le ministre refuse la demande d'évaluation des effets de l'offre d'emploi sur le marché du travail ou la demande de validation de l'offre d'emploi de l'employeur si ce dernier: 5) exploite une entreprise dont les activités consistent à offrir des services de placement ou de location de personnel et l'emploi qu'il offre vise à combler les besoins temporaires de main-d'œuvre d'un client, d'une autre personne ou d'un organisme public dans le cadre d'un contrat conclu avec ce dernier.* »

Recommandation 20 : Que le gouvernement du Québec encadre strictement les agences de placement dans le contexte où les modifications récentes aux normes du travail demeurent insuffisantes, afin de mettre fin aux abus et à l'exploitation.

Recommandation 21: Que le gouvernement du Québec clarifie les obligations des employeurs qui accueillent des travailleurs d'agences de placement en matière de francisation en regard aux nouvelles dispositions de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec.

Le droit à la syndicalisation demeure aussi pour la FTQ un incontournable et fait partie des droits fondamentaux protégés par les Chartes et les conventions internationales. Ce droit essentiel demeure une valeur québécoise et la FTQ s'opposera avec détermination à toute mesure visant à restreindre ce droit d'association inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette syndicalisation doit s'appliquer de la même manière dans le secteur agricole que dans les autres secteurs économiques. En ce sens, la FTQ continue de dénoncer les effets du projet de loi n°8¹⁹, qui privent les travailleurs et travailleuses agricoles du droit d'association. Les travailleuses et travailleurs agricoles doivent avoir les mêmes droits que les autres salariées et salariés.

Recommandation 22 : Que l'on reconnaisse aux travailleuses et travailleurs du secteur agricole le même droit à la syndicalisation que pour les autres travailleuses et travailleurs régis par le Code du travail.

5. La gouvernance de l'immigration et les contentieux entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral en matière d'immigration.

Ententes Québec- Canada

Comme on sait, la clé d'une bonne politique d'immigration et d'intégration est la mise en place d'actions coordonnées et bien concertées. Or, plusieurs querelles entre le gouvernement fédéral et celui du Québec ne facilitent pas cette gestion adéquate de l'immigration. Que l'on pense aux très longs délais d'admission à l'immigration permanente d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) qui ont défrayé plusieurs fois les manchettes. Un état de fait qui a conduit le gouvernement du Canada à acquiescer aux

¹⁹ QUÉBEC, Projet de loi no 8, Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles, Éditeur officiel du Québec, 2014, c.9. [En ligne] [[Projet de loi n° 8, Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles - Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](#)]

demandes patronales pour l'acceptation de plus de candidatures à l'immigration temporaire, et plus rapidement, par le biais d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Une réalité qui a malheureusement conduit le gouvernement du Québec à vouloir limiter l'accès à la résidence permanente de plusieurs candidats, notamment pour les moins qualifiés, les excluant du programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Certes, les deux gouvernements affirment vouloir assumer leurs responsabilités, mais ils n'arrivent pas toujours à exercer un leadership positif ni à travailler conjointement. À la FTQ, nous croyons toutefois que le Québec devrait exercer un contrôle plus important en matière d'immigration. Mais d'ici la conclusion de ces ententes, nous appelons à une meilleure collaboration entre les gouvernements québécois et canadien afin d'assurer une plus grande efficacité dans la planification et la gestion de l'immigration.

Recommandation 23 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts pour obtenir le rapatriement des pouvoirs en immigration, afin de réaliser les objectifs socio-économiques fixés par la société civile et de doter le Québec de meilleurs moyens pour bien intégrer les personnes immigrantes; et que d'ici là, les gouvernements québécois et canadiens améliorent leurs processus de gestion en mettant en place des canaux de discussion, tout en collaborant à la mise en œuvre efficace de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Consultations par le MIFI

Au cours des dernières années, la FTQ a été amenée à prendre position sur des questions touchant l'immigration. Nous constatons le manque criant d'indicateurs et de données fiables permettant de nous doter d'une appréciation objective et complète de l'état de l'immigration et de l'intégration au Québec. Nous considérons par ailleurs que le manque de données (et de partage de ces dernières lorsqu'elles existent) contribue grandement au climat de polarisation qui entoure le dialogue sur l'immigration. Il s'agit d'ailleurs d'une demande que nous formulons depuis plusieurs années dans le cadre de cette consultation pluriannuelle.

Recommandation 24 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de se doter d'indicateurs précis et complets pour mesurer les besoins et les effets relatifs à l'immigration, notamment pour mieux suivre la situation de l'insertion économique, linguistique et géographique des nouveaux arrivants, afin de planifier les programmes et les mesures nécessaires, et que ces données soient rendues publiques.

Règlements publiés le 7 juin 2023

De même, et à l'instar de nos collègues des autres centrales syndicales, nous ne comprenons pas que le gouvernement du Québec ait publié le 7 juin dernier dans la Gazette officielle du Québec, un projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec.

Ce projet vient préciser l'application de certaines propositions contenues dans le cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec, pour la période 2024-2027.

Qui plus est, la date de tombée pour les commentaires sur ce projet de règlement a été fixée au 11 juillet 2023, soit un mois avant la date limite des commentaires de la société civile à propos de la planification de l'immigration 2024-2027.

Nous nous questionnons donc sur la séquence de cette consultation, alors qu'il est de notoriété publique que les projets de règlement déterminent fréquemment la manière dont seront appliquées les politiques dont celle sur l'immigration. Par exemple, on fait très peu de cas dans le document de consultation du MIFI de la question des exigences du français pour les demandeurs de Certificat de sélection du Québec (CSQ) alors que le projet de règlement vient en préciser les pourtours.

Dans le cadre de la consultation du ministère de la Langue française au mois d'avril dernier, la FTQ proposait la création d'un comité d'experts pour examiner cet enjeu afin de cerner cette question complexe.

Selon nous, « l'immigration consiste aussi à faire de ces nouvelles Québécoises et de ces nouveaux Québécois, des citoyennes et des citoyens impliqués socialement dans notre société démocratique. L'atteinte d'un niveau intermédiaire par exemple, permettra de mieux comprendre les enjeux de la société d'accueil. De plus, elle pourrait permettre éventuellement aux personnes ayant un meilleur niveau de francisation de parfaire éventuellement leur formation professionnelle, ajoutant ainsi à cette notion d'économie du savoir, chère au gouvernement du Québec²⁰. »

Recommandation 25 : La FTQ demande que soit créé un comité d'experts et de professionnels pour examiner l'enjeu des seuils de francisation nécessaires pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec.

²⁰ Mémoire FTQ-MLF, *op.cit.* p. 7.

Recommandation 26 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec et plus particulièrement au MIFI qu'il attende la fin des consultations publiques sur la planification de l'immigration avant de mettre en application de nouveaux règlements ou sa nouvelle politique.

B. LES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2024-2027

ORIENTATION 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique

Nous avons déjà démontré précédemment l'importance que la FTQ accorde à la question linguistique au Québec et à l'intégration des personnes issues de l'immigration. Nous appuyons incidemment cette volonté gouvernementale.

L'idée de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes connaissant le français risque cependant d'être difficile à appliquer. C'est notamment le cas dans des milieux économiques spécifiques où les demandeurs sont souvent spécialisés et parlent une ou deux langues autres que le français. Le MIFI semble d'ailleurs lui-même le mentionner dans son document, venant ainsi contredire d'une certaine façon sa volonté d'appliquer cette mesure.

Cette proposition est donc intéressante, mais elle mérite aussi d'être mieux circonscrite en ce qui concerne l'échéancier d'application. En ajout, l'exigence concernant les niveaux de compréhension du français à l'oral devrait être précisée. Nous nous interrogeons également sur l'importance ou non de la compréhension écrite puisque le document de consultation ne le mentionne pas. Compte tenu du contexte de numérisation de notre économie, l'écrit demeure un outil important à maîtriser pour assurer le visage français du Québec. La question linguistique au travail va demeurer problématique si d'une part on discute minimalement en français avec son collègue avant de consulter les versions anglaises de sites Web. Malheureusement, le document de présentation du MIFI semble insister uniquement sur la compréhension orale.

En tenant compte des commentaires mentionnés ci-dessus, nous formulons la proposition suivante :

Recommandation 27 : La FTQ appuie la proposition du MIFI concernant l'idée de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique, dans la mesure où les moyens adéquats sont rendus disponibles pour soutenir l'apprentissage du français aux personnes qui en auront ou en exprimeront le besoin.

B. Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission

Cette proposition vient redonner en quelque sorte à l'individu la responsabilité de sa francisation. La francisation demeure en effet un geste à caractère personnel, mais les conditions pour son apprentissage doivent aussi être collectives. À notre avis, il demeure difficile pour une personne de suivre à distance dans son pays des cours de français. Trop souvent, l'individu moins qualifié ou moins scolarisé aura de la difficulté à trouver le temps nécessaire pour poursuivre son apprentissage. En plus de leurs formations, plusieurs personnes qui souhaitent immigrer doivent souvent travailler de nombreuses heures, pour faire vivre leur famille et pour payer les frais associés à leur futur déplacement vers le Québec.

Un autre élément venant faciliter l'apprentissage d'une langue est la collaboration de ses pairs. Étudier avec d'autres apprenants et dans un contexte proche de son milieu de travail et/ou de vie est un autre gage de succès. C'est pourquoi la FTQ soutient depuis longtemps la formation en français dans les milieux de travail.

Comme dans la proposition précédente, certaines questions demeurent sans réponse comme le niveau de français qui sera exigé pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec. Car connaître minimalement le français ne signifie pas être en mesure de travailler en français avec ses collègues ou de pouvoir vivre correctement dans sa société d'accueil.

La FTQ tient à cependant à saluer la proposition de pouvoir rembourser les frais de cours pour ces apprentissages à l'étranger, tel que mentionné dans l'orientation 2 du MIFI.

Recommandation 28 : La FTQ est en accord avec la proposition gouvernementale de voir à augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission en tenant compte des réserves mentionnées dans ce mémoire.

ORIENTATION 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

L'arrivée, le 1er juin dernier, d'un nouvel acteur Francisation Québec est à souligner. La FTQ en 2019 émettait le souhait de la mise en place d'un tel guichet d'accueil. Les attentes envers Francisation Québec sont maintenant très importantes.

Cependant, nous croyons que le gouvernement doit clarifier le rôle et les moyens accordés à moyen et long terme à Francisation Québec afin de lui donner la crédibilité nécessaire à son fonctionnement.

De même, la FTQ sera attentive au déroulement des opérations à Francisation Québec lors de ses différentes redditions de compte. Or, il semblerait que la loi 96 adoptée en juin 2022 ne comporte pas une telle obligation. Puisque personne ne souhaite revivre les cauchemars mentionnés par la Vérificatrice générale en 2017²¹, nous en faisons une recommandation formelle.

Il importe de mettre fin aux querelles entre ministères qui défraient les chroniques à propos de la gestion de l'offre de francisation. Pour la FTQ, il faut dès maintenant se concentrer sur la mise en place de projets concrets pour les personnes qui souhaitent apprendre le français.

Recommandation 29 : La FTQ demande au MIFI de mettre en place un mécanisme afin que Francisation Québec puisse faire une reddition de compte annuelle et que celle-ci soit rendue publique

A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec

Nous saluons la volonté gouvernementale d'accentuer l'offre de francisation pour soutenir les personnes qui ont souhaité venir s'installer chez nous.

Que ce soit dans le milieu scolaire ou avec le soutien de groupes dédiés à la francisation, une telle opération devient une nécessité des plus importantes pour s'assurer d'une meilleure intégration socioprofessionnelle et pour favoriser la rétention de ces personnes sur le sol québécois.

²¹ Rapport VG. *op.cit.*

Ces formules de francisation doivent toutefois s'arrimer avec les personnes immigrantes en tenant compte de leurs réalités, dont la recherche d'un travail pour faire vivre leurs familles. Car, à défaut d'une offre de francisation complète et à temps plein (c'est-à-dire avec une réelle rémunération des apprenants et apprenantes) dans des milieux dédiés à la francisation, la FTQ considère qu'il faut offrir ce service dans les milieux de travail.

Ainsi, le soutien à la francisation dans les milieux de travail doit devenir une priorité pour le gouvernement du Québec et le MIFI. Il importe de rappeler que la connaissance du français demeure une nécessité pour vivre dans la société québécoise et pour développer des qualifications professionnelles.

Or, cette francisation en milieu de travail implique que le français utilisé se rapproche davantage d'un type de français plus local, qu'international. Nous devons ainsi nous interroger à propos des évaluations ou examens qui sont réalisés et/ou corrigés à l'extérieur du Québec. Conséquemment, il devient par le fait même difficile pour une personne immigrante de réussir certaines étapes de son parcours de francisation avant de passer à un autre niveau d'apprentissage.

Nous abordons d'ailleurs ce sujet depuis de nombreuses années. L'occasion qui est donnée d'avoir un nouvel intervenant avec Francisation Québec permet de travailler à la réalisation d'examens conçus au Québec. Nous croyons que le MIFI, en collaboration avec des groupes impliqués en francisation et des enseignantes et enseignants, pourrait aisément nous produire des formules d'évaluation conçue ici.

Recommandation 30 : Que le gouvernement du Québec instaure des examens de français conditionnels à l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ), qu'ils soient conçus au Québec, qu'ils évaluent le français parlé au Québec et qu'ils soient corrigés au Québec.

B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il s'agit d'une idée intéressante qui nécessite selon nous un certain encadrement pour assurer sa réussite.

C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires

Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) demeurent une catégorie de personnes immigrantes qui ont accès à peu de services et de soutien social. Il en va de même en ce qui concerne l'offre de francisation.

Nous croyons que des efforts importants supplémentaires doivent être consentis en francisation et que le processus d'immigration, notamment pour les TET et les personnes immigrantes occupant un emploi moins qualifié, doit être flexibilisé afin de maximiser le succès de leur francisation.

Par exemple, selon la spécialiste Anne-Michèle Meggs, le Québec pourrait fort bien « exiger des employeurs qui embauchent du personnel de l'étranger de fournir des cours de francisation en milieu de travail aux personnes qui en ont besoin²². »

L'application de mesures strictes en francisation accompagnée d'une vision de l'immigration à moyen et long terme qui se veut structurante permettra au Québec de se distinguer dans le contexte minoritaire dans lequel il se situe. Nous croyons qu'une immigration résolument engagée vers la résidence permanente permettra également de limiter l'abus et l'exploitation des personnes salariées immigrantes, tout en préservant les acquis sociaux pour lesquels se sont battus nos membres depuis plusieurs décennies et en protégeant l'évolution des salaires et l'équilibre du marché de l'emploi de toute la population.

Recommandation 31 : la FTQ demande au gouvernement du Québec qu'il explore des manières de prolonger le séjour des TET afin que ces derniers aient le temps nécessaire pour convenablement se franciser et atteindre le niveau de maîtrise du français exigé par le PEQ, en vue d'obtenir le CSQ.

Recommandation 32 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec rende l'acceptation des candidatures au PTET conditionnelle à un engagement de francisation de la part des employeurs, sur le temps de travail, dès l'arrivée des personnes immigrantes en sol québécois, lorsque les travailleuses étrangères ou ces travailleurs étrangers temporaires (TET) proviennent de pays non francophones

D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial

²² Anne-Michèle Meggs, *op.cit.* p. 71

Nous sommes heureux de constater l'orientation prise par Francisation Québec de vouloir proposer des services variés et flexibles afin de répondre aux différents besoins des entreprises et des travailleuses et travailleurs au Québec.

Comme nous le disions plus tôt cette année : « Les avantages d'une telle offre de francisation dans les milieux sont importants. Sans contredit, l'absence de déplacements supplémentaires pour se rendre à son cours de français vient en tête de liste, ainsi que la connaissance de ses collègues apprenants, ce qui permet de contourner une certaine gêne et de développer des relations plus solides avec ses collègues de travail. Cette offre de cours de francisation peut conséquemment briser l'isolement que plusieurs personnes immigrantes semblent éprouver en arrivant dans un nouveau pays. À ces éléments s'ajoute l'utilisation d'un niveau de langage plus approprié incluant l'emploi de mots utiles à son travail de tous les jours, etc. ²³».

Par le passé, plusieurs projets d'offre de cours de francisation ont été réalisés avec succès par des syndicats affiliés à la FTQ. Certains de ces cours ont été offerts aux personnes immigrantes sur les lieux de travail et pendant les heures de travail après entente entre le syndicat et les employeurs.

De plus, ces apprentissages en milieu de travail permettent de diminuer la différence qui peut exister entre le français « appris à l'école » et celui en entreprise, lequel est souvent plus technique ou accompagné d'expressions québécoises, et ce, particulièrement en région comme le souligne le Comité consultatif des personnes immigrantes (CCPI), organisme de la CPMT, dans son portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec²⁴. En somme, plus située, cette formule d'apprentissage s'avère plus concrète et transférable dans la vie courante de la personne immigrante.

Les milieux de travail peuvent aussi être impliqués par les comités de francisation dans les entreprises de 100 employés et plus. Pourquoi ne pas évaluer la possibilité que ces mêmes comités puissent se voir attribuer un nouveau mandat visant le soutien à la francisation des personnes immigrantes ? Ceci pourrait être évalué de manière expérimentale par le biais des comités existants dans des milieux ayant une présence significative de travailleuses et de travailleurs ayant besoin d'accéder à des cours de francisation.

²³ Mémoire FTQ-MLF. *op.cit.* p. 5

²⁴ COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES IMMIGRANTES (CCPI), *Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : Expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*, Fonds de recherche Société et culture, décembre 2018, 37 p. [En ligne] [\[ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf\]](https://ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf)

Recommandation 33 : La FTQ demande au gouvernement du Québec d'accélérer, de financer et renforcer la mise en œuvre de programmes d'apprentissage du français et de francisation des personnes immigrantes en milieu de travail, durant la semaine normale de travail et sans perte de rémunération pour les travailleurs et les travailleuses.

Recommandation 34 : La FTQ demande que des projets pilotes de prise en charge de la francisation par le milieu, soutenus financièrement par une mesure gouvernementale, soient implantés par le biais de certains comités de francisation déjà constitués dans des entreprises.

Nous croyons d'ailleurs que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) devrait davantage être impliquée dans ce vaste chantier qu'est la formation en francisation au travail. Les objectifs de la CPMT (adéquation de la formation de la main-d'œuvre et les besoins du marché dans le but de favoriser l'accès au travail, étude des besoins du marché du travail, formation de la main-d'œuvre et développement des compétences) combinés au fait que cette organisation réunit des acteurs de pratiquement tous les milieux (éducation, syndicats, employeurs, milieux communautaires) en font donc un acteur privilégié et à prioriser dans cette volonté de franciser les milieux de travail. Cette implication de la CPMT dans la formation en francisation est essentielle et gagnerait même à être bonifiée.

Qui plus est, par sa structure unique comprenant des conseils régionaux (CRPMT) et des comités sectoriels de la main-d'œuvre (CSMO), la CPMT est tout indiquée pour collaborer avec Francisation Québec dans la réalisation d'une opération visant à assurer que travailler en français est un droit.

D'ailleurs, le modèle du secteur de l'entretien ménager est particulièrement intéressant à analyser du point de vue de la concertation patronale-syndicale ainsi que du gouvernement et de la société civile.

Il implique l'Union des employés et employées de services (UES-800) comme vecteur rassembleur en francisation et l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec Inc. (l'employeur). Les parties ont convenu d'une procédure permettant de libérer des personnes salariées afin qu'elles puissent suivre des cours de français auprès de leur syndicat, sans perte de salaire.

Le coût de cette opération est assumé en grande partie par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de la CPMT, ce qui

permet de rembourser aux employeurs les salaires des personnes apprenantes ainsi libérées. La formation est quant à elle donnée par le groupe communautaire Formation de base pour le développement de la main-d'œuvre (FBDM).

Recommandation 35 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec fasse de la CPMT un lieu réel d'intervention et de planification concernant l'immigration économique, la francisation et la protection des droits des travailleurs.

Recommandation 36 : Que les instances de la CPMT soient appelées à jouer un rôle important dans le processus d'intégration et de francisation des travailleuses et des travailleurs immigrants.

Recommandation 37 : Que le MIFI invite le ministère du Travail ainsi que la CPMT à maintenir les activités de francisation dans les priorités des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences.

Recommandation 38 : Que la CPMT, par le biais de ses comités sectoriels et ses tables régionales, se voit confier des mandats et des moyens financiers adéquats pour s'assurer d'une francisation sur les lieux de travail.

Recommandation 39 : Que le gouvernement adopte des mesures incitatives favorisant l'organisation de cours de français pendant les heures de travail à l'intention des personnes immigrantes en collaboration avec les syndicats en place et que cette offre de cours de francisation soit également offerte aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation 40 : Que le gouvernement s'assure que les employeurs offrent une formation en francisation lorsque les dispositions légales le prévoient.

Recommandation 41 : Que le gouvernement exige des employeurs qui recrutent des travailleuses et travailleurs qualifiés qu'ils s'assurent qu'elles et qu'ils maîtrisent le français dans un délai raisonnable.

ORIENTATION 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

ET

ORIENTATION 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

Considérant nos positions précédentes concernant le rapatriement au gouvernement du Québec de plusieurs compétences en matière d'immigration nous ne pouvons que soutenir ces orientations prônées par le gouvernement du Québec.

Toutefois, cette position de la FTQ ne signifie pas non plus un appui tous azimuts à l'augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Au contraire, nous souhaitons que ceux-ci s'intègrent dans une perspective à long terme en devenant s'ils le désirent des immigrants de type économique.

Nous croyons ainsi que le rapatriement des pouvoirs en immigration au Québec pourrait permettre de mieux intégrer le PTET aux autres programmes d'immigration québécoise. Une gestion québécoise du PTET permettrait de clarifier les éléments de ce programme en fonction des besoins québécois permettant notamment aux groupes de la société civile, dont les syndicats, d'être mieux entendus par les autorités gouvernementales.

L'exemple des limites convenues pour l'embauche de TET est particulièrement éclairant. Alors que les acteurs de la CPMT avaient convenu d'une limite de 20% par lieu de travail dans certains secteurs spécifiques, le gouvernement fédéral a permis que ce pourcentage passe à 20% dans l'ensemble des secteurs, et même jusqu'à 30% dans des secteurs « où il y a des pénuries manifestes dans les postes à bas salaire », au mépris du consensus québécois²⁵.

Nous nous opposerons donc aux mesures visant à augmenter le nombre de TET afin d'uniquement répondre aux besoins spécifiques du marché du travail. La FTQ considère

²⁵ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Document d'information : plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaire*, [En ligne] [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/04/xxxx.html],

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Programme des travailleurs étrangers temporaires : Le gouvernement prolonge les mesures provisoires*, [En ligne] [<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/03/programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires-le-gouvernement-prolonge-les-mesures-provisoires.html>]

que les travailleuses et travailleurs étrangers qu'ils soient temporaires ou non méritent de s'intégrer à la société québécoise et d'avoir elles et eux aussi un projet de vie à moyen et à long terme au Québec.

D'ailleurs, plusieurs de ces personnes ont déjà une expérience professionnelle au Québec, elles parlent déjà le français ou sont en cours de francisation, et elles sont déjà intégrées socialement ou en voie de l'être. On peut considérer que leur processus d'intégration est « réussi ». Ainsi, il nous semble logique que les seuils d'immigration déterminés par les consultations pluriannuelles soient haussés pour prendre en compte le nombre croissant de ces personnes. De plus, il découle logiquement de notre proposition que le gouvernement doit améliorer les services de francisation et les services et soutiens offerts aux personnes immigrantes afin d'augmenter les facteurs de réussite de leur intégration.

Recommandation 42 : Que le gouvernement du Québec établisse des seuils d'immigration économique qui tiennent réellement compte du nombre important de personnes immigrantes susceptibles d'obtenir leur Certificat de sélection du Québec (CSQ) par le biais du PEQ.

Recommandation 43 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants en permettant à toutes les personnes salariées immigrantes qui occupent des emplois peu qualifiés dans le cadre du PTET de se qualifier au PEQ, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

ORIENTATION 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

À l'instar de divers intervenants, la FTQ considère que des personnes immigrantes de tous âges peuvent aider à la prospérité du Québec et non seulement des personnes plus jeunes. Il n'est pas rare en effet, puisque certaines personnes immigrantes dans la cinquantaine vont souhaiter s'établir au Québec avec de jeunes enfants ou adolescents. Nous devons rappeler certains engagements humanitaires de la société québécoise et notamment la question des réunifications familiales.

Évidemment, nous savons que l'immigration des jeunes vers le Québec est importante dans l'objectif de poursuivre des études collégiales ou universitaires. Les chiffres nous le démontrent assez facilement.

En revanche, cette présence d'étudiantes étrangères et d'étudiants étrangers semble surtout servir aux institutions anglophones dont le bassin d'étudiants à travers le monde est assurément plus important et qui s'installent surtout dans la région de Montréal. Le Québec doit travailler avec le gouvernement fédéral pour assurer une présence plus importante d'étudiantes et d'étudiants francophones. Cette présence dans les institutions scolaires pourrait possiblement s'arrimer aux pourcentages des groupes linguistiques francophones et anglophones au Québec, comme il est dorénavant prévu dans les critères d'admission pour les études collégiales. Toutefois, il ne faut jamais oublier que le gouvernement du Québec dispose de très peu de leviers en ce moment pour influencer sur les caractéristiques et le volume de l'immigration temporaire.²⁶

Dans ce contexte, nous aimerions souligner la problématique soulevée à de nombreuses reprises à propos des étudiants africains francophones qui souhaitent venir étudier au Québec, une situation remontant à l'automne 2021²⁷, et qui serait possiblement causée par une analyse réalisée par l'intelligence artificielle venant discriminer les demandeurs francophones²⁸.

²⁶ Anne-Michèle Meggs, *op.cit.* p. 76

²⁷ Romain SCHUÉ, « Refus massif d'étudiants africains francophones : Ottawa accusé de discrimination », Radio-Canada, 28 novembre 2021, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1843320/immigration-refus-etudiants-africains-francophones-trudeau-discrimination]

²⁸ Pierre TRUDEL, « Intelligence artificielle discriminatoire », Le Devoir, 30 août 2022, [En ligne] [www.ledevoir.com/opinion/chroniques/750528/chronique-intelligence-artificielle-discriminatoire]

D'ailleurs, selon l'Institut du Québec (IdQ)²⁹, il est alarmant de constater que plus de 70% des demandes de visas formulées par les étudiants originaires d'Afrique francophone sont rejetées, entraînant la désillusion, l'ajournement des aspirations professionnelles et la disparition d'un potentiel significatif pour notre société³⁰.

Recommandation 44 : Que le gouvernement du Québec agisse avec le gouvernement fédéral pour s'assurer d'une présence plus importante d'étudiants et d'étudiantes fréquentant des institutions francophones.

Recommandation 45 : Que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il mette fin au traitement discriminatoire des personnes d'origine africaine à l'endroit notamment des étudiantes et étudiants ainsi qu'auprès de certains TET originaires de ce continent.

ORIENTATION 6 : Inventaire et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

Nous soutenons cette orientation visant à réduire à leur plus simple expression les délais de traitement des deux ordres de gouvernement.

Malheureusement, les progrès en la matière s'avèrent très lents et peu encourageants. En effet, alors que l'on comptait 1,97 million de dossiers d'immigration (permanents, temporaires et de citoyenneté) de toute catégorie en attente de traitement par Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada (IRCC) en date du 31 décembre 2022, selon

²⁹ Institut du Québec, *Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec, Portrait de l'immigration temporaire*, Québec, mai 2023, [En ligne] [institutduquebec.ca/portrait-de-limmigration-temporaire-attraction-et-retention-des-etudiants-etrangers-au-quebec/]

³⁰ Maka KOTTO, « Le gouvernement Trudeau et ses pratiques discriminatoires », Le journal de Montréal, 29 mai 2023, [En ligne] [www.journaldemontreal.com/2023/05/29/le-gouvernement-trudeau-et-ses-pratiques-discriminatoires/]

une enquête de la CBC, en date du 22 mars 2023³¹, ce nombre était encore de 1,8 million en date du 1^{er} février 2023³².

Cette situation pèse lourdement sur le moral, les espoirs et la confiance que des milliers de personnes et de familles ont placés dans le système d'immigration, et en laissent nombre d'entre eux dans des situations complexes, voire dans le maintien d'une précarité ou d'une vulnérabilité inadmissible.

ORIENTATION 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

Le document d'orientation du MIFI insiste sur la mise en place d'un vaste réseau régional visant à offrir en complémentarité avec Services Québec, un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, aux collectivités qui les accueillent, aux partenaires qui leur offrent des services et aux entreprises qui les emploient.

La FTQ est heureuse de constater le déploiement de ce service d'accompagnement régional. En 2019, nous en parlions dans notre mémoire, de même que la recommandation visant un soutien financier adéquat aux personnes inscrites à des cours de francisation.

Bien que souhaité depuis longtemps, ce type d'accompagnement n'a pas encore vraiment pris son envol. Pour le moment, il semblerait que ce soutien personnalisé soit essentiellement d'ordre numérique. Or, à la FTQ, nous croyons qu'il faut s'assurer de la possibilité pour un individu ayant des questions précises de pouvoir contacter une personne-ressource qui pourra facilement le soutenir.

³¹ Pratyush DAYAL, « Ongoing immigration delays leave nearly a million waiting to become citizens and permanent resident », CBC News, 21 mars 2022. [En ligne] [www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/immigration-delays-canada-1.6390170]

³² GOUVERNEMENT DU CANADA, *Bâtir un système d'immigration plus fort* [En ligne] [<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/systeme-immigration-plus-fort/citoyennete.html>]

Pour la FTQ, la mise en place d'une offre de francisation personnalisée et adaptée aux parcours des personnes immigrantes constitue la clé du succès de la francisation. Nous le démontrons dans le film *Langue à l'ouvrage – migrer vers le français au travail*³³.

Un tel accompagnement plus personnalisé doit devenir l'outil permettant une meilleure intégration à la société québécoise. En outre, cet exercice peut permettre à la personne immigrante d'entamer les démarches de son immigration permanente, de travailler aussi sur son projet de regroupement familial, etc.

ORIENTATION 8 : La reconnaissance des acquis et des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La problématique de la reconnaissance des acquis et des compétences demeure un enjeu majeur au Québec. Le document de réflexion parle du travail en vue de la reconnaissance des compétences, mais que dire de la question de la reconnaissance des acquis? Il importera de trouver des réponses, car plusieurs personnes immigrantes possèdent aussi des expériences importantes sans la présence de diplôme associé.

Le CCPI constatait en 2019 que cet enjeu perdure pour diverses raisons, notamment à cause de la difficulté pour certaines personnes immigrantes d'avoir la documentation nécessaire, l'accès difficile aux ordres professionnels, ainsi que l'exigence de la première expérience professionnelle³⁴.

Pour la FTQ, il devrait y avoir un accompagnement plus personnalisé pour ces personnes dans leur cheminement d'intégration. Nous croyons aussi que le MIFI devrait s'assurer que les personnes qui immigreront au Québec connaissent à l'avance les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans ce processus.

Recommandation 46 : Que le gouvernement du Québec améliore la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des personnes immigrantes dans leur milieu de travail et améliore pour ces dernières l'accès à la formation continue et la requalification professionnelle.

³³ *Langue à l'ouvrage*, op.cit.

³⁴ CCPI, op.cit.

Recommandation 47 : Que le gouvernement multiplie les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications avec les différents pays d'où proviennent les personnes immigrantes.

Recommandation 48 : Que le gouvernement réactive la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, et qu'il adopte un nouveau plan d'action qui invite les ministères et les acteurs concernés à accélérer le développement des processus permettant la reconnaissance des compétences et des acquis, dont ceux des personnes immigrantes.

Recommandation 49 : Que le MIFI s'assure d'une plus grande transparence envers les personnes qui souhaitent immigrer au Québec et les informe de la différence entre l'évaluation que l'on fait de leurs diplômes et compétences, lors du processus de sélection, et ce qui est effectivement reconnu lorsqu'elles sont acceptées.

Recommandation 50 : Qu'en attendant que l'on complète les processus liés à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, le gouvernement du Québec étudie la mise en place de moyens temporaires qui permettraient de bénéficier des compétences des personnes ayant complété leur formation dans leur pays d'origine afin d'éviter que les qualifications et les compétences de ces personnes deviennent désuètes, parce que non utilisées.

ORIENTATION 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

ET

ORIENTATION 10 : Coordination gouvernementale

A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes

B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil

La régionalisation de l'immigration est un défi que le Québec peine toujours à relever. On le constate davantage en ce moment avec la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs régions du Québec. Face à cette situation, de même que pour favoriser la rétention des personnes immigrantes, une intégration réussie et l'apprentissage du français demeurent les clés du succès.

À ce propos, la régionalisation de l'immigration doit être plus qu'une équation mathématique visant à régler les problèmes liés à la pénurie de main-d'œuvre. Il est compréhensible qu'une personne immigrante soit tentée de s'installer dans une grande ville pour se rapprocher des gens de sa communauté, par exemple. Vouloir s'installer en région constitue donc un projet de vie qui doit s'accompagner de moyens plus adaptés. Les employeurs et les communautés de ces régions doivent notamment s'assurer de recevoir cette population avec des logements décents, des conditions de transports adéquates, des services de garde à l'enfance, des loisirs intéressants, etc.

La coordination gouvernementale d'un tel chantier est à notre avis nécessaire. Les actions de plusieurs ministères doivent être enchâssées dans cette stratégie. Il importe plus que jamais que les divers ministères impliqués dans le développement des emplois en région travaillent ensemble et qu'ils se dotent d'une intelligence et d'un plan d'action communs pour structurer le développement régional et l'occupation du territoire de manière cohérente, inclusive et durable.

Recommandation 51 : Qu'une véritable politique de régionalisation de l'immigration soit mise en place par le gouvernement du Québec et qu'un comité de travail interministériel travaille sur l'ensemble des aspects reliés à cette régionalisation.

Recommandation 52 : Que cette politique de régionalisation de l'immigration vise à donner aux acteurs régionaux les moyens de soutenir l'intégration des personnes immigrantes et que ces mesures soient rapidement mises en place et adéquatement financées par le gouvernement du Québec.

Recommandation 53 : Que cette politique de régionalisation de l'immigration contienne des mesures précises quant à l'accès facile à la francisation, à l'éducation, aux transports, aux services publics notamment de santé et de loisirs, à des services de garde, à des logements décents pour la population immigrante et une sensibilisation aux réalités interculturelles pour la population d'accueil.

Recommandation 54 : Que l'ensemble des organismes d'accueil et soutien aux personnes immigrantes, de francisation et d'employabilité soient financés adéquatement par les divers paliers de gouvernements impliqués

ORIENTATION 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que des demandeurs d'asile

La FTQ considère comme primordial de maintenir et même d'accroître l'effort humanitaire de la politique d'immigration du gouvernement du Québec.

Tel que la consultation de 2019 le prévoyait, le gouvernement du Québec a maintenu un seuil réduit pour le regroupement familial et l'immigration humanitaire.

Or, comme on sait, les crises humanitaires sur la planète n'ont pas diminué ces dernières années, bien au contraire et les changements climatiques et économiques vont continuer de stimuler les mouvements migratoires. Nous invitons donc le ministère à prendre en considération l'ensemble de ces crises afin de bonifier les acceptations pour ce type d'immigration. Nous réitérons le fait que les demandeurs d'asile doivent aussi avoir accès à certains services publics comme la santé ou les garderies subventionnées.

Une attention particulière doit aussi être accordée aux conjoints et aux conjointes des travailleuses qui détiennent notamment des permis de travail en vertu du PTET. Rien n'interdit dans le règlement fédéral de telles réunifications. C'est aussi là un geste humanitaire.

Il faut mettre en place des mesures de francisation et d'intégration pour ces personnes afin qu'elles deviennent des citoyennes et des citoyens à part entière et qu'elles puissent mieux s'intégrer sur le marché du travail.

La question de la régularisation de personnes sans papier est plus que jamais d'actualité, et ce autant au Québec qu'au Canada. La FTQ, les autres centrales syndicales et plusieurs groupes de la société civile militent en faveur de cette régularisation³⁵. Nous travaillons en

³⁵ Pierre SAINT-ARNAUD, *Régularisation des statuts : une coalition demande à Québec de s'aligner sur Ottawa*, Le Soleil, 25 octobre 2022, [En ligne] www.lesoleil.com/2022/10/25/regularisation-des-sans-statut-une-coalition-demande-a-quebec-de-saligner-sur-ottawa-d4ebbef04abfa9d257edcaa8256024f6/

coalition pour faire avancer cette nécessité humanitaire à plusieurs égards. Une situation que semble aussi approuver la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.³⁶

Quoique le gouvernement du Québec ait réagi en mars 2022 en annonçant l'élargissement de la couverture automatique de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles aux travailleuses et travailleurs domestiques et en mandatant la CNESST pour voir à son application, la FTQ demeure attentive à ce groupe de travailleuses et de travailleurs. La situation de celles et ceux qui ne font pas le minimum d'heures requis pour être entièrement couverts nous rend toujours perplexe, comme nous l'avons mentionné lors de la commission parlementaire portant sur le projet de loi no 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail³⁷.

Une réalité souvent rappelée par l'Organisation internationale du travail (OIT)³⁸ de même que par plusieurs groupes dont certains sont membres du Centre international de solidarité ouvrière (CISO)³⁹

Recommandation 55 : Que le gouvernement du Québec cesse d'exclure les demandeurs d'asile de l'accès à certains services publics, comme la santé ou les garderies subventionnées.

Recommandation 56 : Que le gouvernement du Québec ajuste les seuils du regroupement familial à la réalité des demandeurs provenant de l'immigration temporaire et rétablisse les cibles d'immigration pour les personnes réfugiées, notamment le nombre accepté dans le cadre du parrainage privé, lors des prochaines consultations pluriannuelles sur l'immigration.

Recommandation 57 : Que le gouvernement du Québec facilite la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec la société civile, pour les personnes immigrantes sans statut du Québec.

³⁶ Romain SCHUÉ, « Québec « n'est pas fermé » à une régularisation des sans-papiers », Radio-Canada, 4 mai, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1976876/immigration-quebec-legault-frechette-regularisation-asile]

³⁷ FTQ, *Déposé dans le cadre de la consultation sur le projet de loi no 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, Québec, 14 janvier 2021, 42 p. [En ligne] [ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/Memoire_FTQ_PL59_modernisation-regime-SST_janvier-2021.pdf]

³⁸ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Qui sont les travailleurs domestiques*, [En ligne] [<https://www.ilo.org/global/topics/domestic-workers/who/lang--fr/index.htm>]

³⁹ Centre internationale de solidarité ouvrière (CISO), *Les travailleurs domestiques ont un droits!*, [En ligne] [www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/Fiche-Can-Qc-8.5x-11.4-pages.pdf]

Recommandation 58 : Que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement du Canada afin que le programme de régularisation qui sera proposé soit véritablement inclusif, notamment en minimisant les exigences d'admissibilité et en simplifiant le processus administratif de demande.

Recommandation 59 : La FTQ recommande que la loi sur les accidents de travail et maladie professionnelle soit modifiée afin que les travailleuses et travailleurs domestiques n'ayant pas travaillé le nombre d'heures requis puissent être couverts en tant que travailleurs et travailleuses autonomes.

ORIENTATION 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027

B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

Bien que, de manière générale, l'immigration aille une incidence positive sur notre société, il demeure difficile de définir avec précision la cible précise de personnes immigrantes que le Québec devrait accueillir. En fait, comment savoir si telle ou telle autre cible d'immigration est préférable ? Et, de la même manière, quelle proportion de cette immigration devrait faire partie de la catégorie dite « économique »? Plutôt que d'une autre catégorie ?

L'absence de données permanentes et publiques rend souvent difficiles des prises de position éclairées sur ces questions, notamment pour des groupes de la société civile, comme les organisations syndicales. Assurément, nous souhaitons une immigration qui va offrir de meilleurs résultats sur le plan de l'intégration au marché de l'emploi, de la francisation et de l'insertion socioculturelle.

La FTQ ne peut se prononcer avec certitude sur les objectifs proposés dans les orientations 1 et 2. Elle privilégie cependant une adéquation entre les moyens consacrés à l'intégration des personnes immigrantes et les cibles choisies. Ainsi, nous pourrions être en accord avec le scénario 1 qui est proposé par le MIFI pourvu que plusieurs des revendications que nous promouvons tout au long de ce document soient respectées.

Nous pensons notamment à la mise en place d'un réel processus pour favoriser la sélection, à travers le PEQ, des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et non seulement des étudiants inscrits au volet « diplômé du Québec ».

Il faut s'assurer de la francisation de tous et de toutes et ce peu importe leur catégorie d'immigration. Aussi, il faut garantir à ces personnes qu'ils aient accès à des mesures d'intégration à l'emploi et à la société d'accueil assez importants pour assurer une présence dans les régions. De même, la reconnaissance de leurs acquis et de leurs compétences doit être prise en considération.

L'accès à ce seuil de 60 000 personnes en 2027 et à l'acceptation en continu de diplômés étrangers devient aussi un facteur pour aider, un tant soit peu, à réduire notre déficit démographique et maintenir notre poids comme Nation au sein du Canada.

Recommandation 60 : La FTQ est d'accord avec le scénario 1 proposé par le ministère pourvu que les conditions pour une immigration réussie soient mises en place et correctement financées.

Recommandation 61 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour favoriser l'inclusion des TET dans le calcul du seuil d'immigration.

Recommandation 62 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec se dote d'indicateurs précis permettant de mieux suivre la situation de l'insertion économique, linguistique et géographique des nouveaux arrivants au Québec.

Conclusion

Se doter d'une véritable politique visionnaire en immigration c'est convenir de prendre tous les moyens qui sont mis à la disposition de l'État du Québec pour s'assurer du succès de cette démarche. Des centaines de milliers de personnes ont mis ou mettront entre nos mains leurs destinées et leurs projets de vie et il importe de les considérer d'une manière digne en agissant avec diligence dans leurs processus d'immigration et d'intégration.

Nous devons leur ouvrir nos portes en protégeant aussi ce que nous sommes et nous distingue en Amérique du Nord. La langue française est minoritaire sur le continent nord-américain et nous devons y prendre soin. En contrepartie, ça requiert aussi de la part de la

société d'accueil des marques de respect et d'intégrité pour ces nouvelles personnes immigrantes.

La FTQ émet donc 62 recommandations qui permettront, croyons-nous, d'améliorer le processus d'immigration du Québec. La FTQ considère qu'il existe encore des moyens pour humaniser davantage cette expérience, de lui permettre d'assurer la protection des droits des travailleuses étrangères et des travailleurs étrangers, et en favorisant également la francisation de ces nouvelles Québécoises et nouveaux Québécois. Comme le souligne une intervenante dans le film *Langue à l'ouvrage – Migrer vers le français au travail*, « la francisation m'a permis de comprendre mes droits ».

La FTQ considère que l'immigration est davantage qu'un processus économique visant à suppléer aux besoins de main-d'œuvre. Les personnes immigrantes contribuent à la richesse du Québec notamment par des apports culturels importants venant ainsi enrichir avec de nouveaux mots l'accent québécois déjà riche en expressions variées.

Par le biais de cette consultation et en intégrant plusieurs des recommandations mentionnées par les parties intéressées lors de cette commission parlementaire, nous pourrions démontrer que le Québec est une société inclusive et bienveillante.

Pour la FTQ, il s'agit de gages de succès.

C. LISTE DES RECOMMANDATIONS :

Recommandation 1 : Que les subventions accordées aux OBNL et aux syndicats qui interviennent dans le domaine de l'intégration des personnes immigrantes soient augmentées en fonction des besoins d'intégration.

Recommandation 2 : Que le gouvernement favorise une meilleure concertation et une meilleure collaboration entre les différents acteurs sociaux que sont les organismes gouvernementaux, communautaires et les syndicats.

Recommandation 3 : Que l'on maintienne et bonifie la politique visant à soutenir financièrement les personnes immigrantes qui s'inscrivent dans un parcours de francisation offert par le gouvernement du Québec.

Recommandation 4 : Que l'ensemble des cours de français offerts aux personnes immigrantes par les instances gouvernementales comportent un volet qui présente le contexte sociohistorique du Québec, sa culture, ses institutions et ses valeurs.

Recommandation 5 : Que les syndicats soient reconnus comme des acteurs importants dans l'intégration en milieu de travail des personnes immigrantes et que le gouvernement du Québec intègre les syndicats dans ses stratégies visant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement du Canada la fin des permis de travail nominatifs (appelés aussi permis de travail fermé), et exige que le travailleur étranger qui se voit octroyer un permis de travail ne soit plus lié à un seul employeur.

Recommandation 7 : Que les protections spécifiques aux travailleurs étrangers temporaires prévues dans les lois du travail soient étendues à tous les travailleurs migrants sans distinction fondée sur le programme d'immigration.

Recommandation 8 : Que des mesures soient mises en place pour assurer le respect des droits des travailleuses et travailleurs temporaires.

Recommandation 9 : Que tous les paliers de gouvernement pertinents collaborent afin que des inspections soient fréquemment menées pour vérifier la qualité des logements fournis par l'employeur et les conditions de respect de la vie privée et que ces lieux d'hébergement soient couverts en cas d'accidents du travail, de lésions professionnelles ou de maladies.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Québec mandate la CNESST pour offrir davantage de formations informant les personnes immigrantes de leurs droits, pour leur offrir des services adaptés en cas de réclamations ou de plaintes, notamment dans la langue d'origine des travailleurs, et pour mener davantage d'inspections non annoncées dans les milieux employant des TET.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants en permettant à toutes les personnes salariées immigrantes qui occupent des emplois peu qualifiés dans le cadre du PTET de se qualifier au PEQ, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Québec explore des manières de prolonger le séjour des TET afin que ces derniers aient le temps nécessaire pour

convenablement se franciser et atteindre le niveau de maîtrise du français exigé par le PEQ, en vue d'obtenir le CSQ.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Québec prévoit, dans le temps de travail des TET, des périodes où l'employeur est tenu de les libérer afin de permettre leur francisation.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Québec mette en œuvre de façon stricte le Règlement sur l'immigration au Québec relativement aux refus d'EIMT pour des raisons de non-conformité.

Recommandation 15 : Que le gouvernement bonifie la liste des situations menant au refus de l'EIMT, notamment pour y inclure les décisions du Tribunal administratif du travail en matière de harcèlement et de représailles.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Québec rende publique la liste de tous les employeurs s'étant vu refuser une EIMT pour des raisons de non-conformité.

Recommandation 17 : Que le gouvernement du Québec mette en œuvre, par le biais d'inspections et de sanctions, l'interdiction du placement de travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation 18 : Que le gouvernement du Québec s'assure que tous les travailleurs, sans distinction fondée sur leur statut migratoire, reçoivent la pleine protection offerte par les lois du travail.

Recommandation 19 : Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement du Canada la régularisation du statut migratoire de tous les travailleurs étrangers sans statut.

Recommandation 20 : Que le gouvernement du Québec encadre strictement les agences de placement, les modifications récentes aux normes du travail étant clairement insuffisantes, afin de mettre fin aux abus et à l'exploitation.

Recommandation 21 : Que le gouvernement du Québec clarifie les obligations des employeurs qui accueillent des travailleurs d'agences de placement en matière de francisation en regard aux nouvelles dispositions de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec.

Recommandation 22 : Que l'on reconnaisse aux travailleuses et travailleurs du secteur agricole le même droit à la syndicalisation que pour les autres travailleuses et travailleurs régis par le Code du travail.

Recommandation 23 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts pour obtenir le rapatriement des pouvoirs en immigration, dans l'objectif de réaliser les objectifs socio-économiques fixés par la société civile et de doter le Québec de meilleurs moyens pour bien intégrer les personnes immigrantes; et que d'ici là, les gouvernements québécois et canadiens améliorent leurs processus de gestion en mettant en place des canaux de discussion, tout en collaborant à la mise en œuvre efficace de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

Recommandation 24 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de se doter d'indicateurs précis et complets pour mesurer les besoins et les effets relatifs à l'immigration, notamment pour mieux suivre la situation de l'insertion économique, linguistique et géographique des nouveaux arrivants, afin de planifier les programmes et les mesures nécessaires, et que ces données soient rendues publiques.

Recommandation 25 : La FTQ demande que soit créé un comité d'experts et de professionnels pour examiner l'enjeu des seuils de francisation nécessaires pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec.

Recommandation 26 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec et plus particulièrement au MIFI qu'il attende la fin des consultations publiques sur la planification de l'immigration avant de mettre en application de nouveaux règlements ou sa nouvelle politique.

Recommandation 27 : La FTQ appuie la proposition du MIFI concernant l'idée de tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique, dans la mesure où les moyens adéquats sont rendus disponibles pour soutenir l'apprentissage du français aux personnes qui en auront ou en exprimeront le besoin.

Recommandation 28 : La FTQ est en accord avec la proposition gouvernementale de voir à augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission en tenant compte des réserves mentionnées dans ce mémoire.

Recommandation 29 : La FTQ demande au MIFI de mettre en place un mécanisme afin que Francisation Québec puisse faire une reddition de compte annuelle et que celle-ci soit rendue publique

Recommandation 30 : Que le gouvernement du Québec instaure des examens de français conditionnels à l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui soient conçus au Québec, qui évaluent le français parlé au Québec et qui soient corrigés au Québec.

Recommandation 31 : la FTQ demande au gouvernement du Québec qu'il explore des manières de prolonger le séjour des TET afin que ces derniers aient le temps nécessaire pour convenablement se franciser et atteindre le niveau de maîtrise du français exigé par le PEQ, en vue d'obtenir le CSQ.

Recommandation 32 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec rende l'acceptation des candidatures au PTET conditionnelle à un engagement de francisation de la part des employeurs, sur le temps de travail, dès l'arrivée des personnes immigrantes en sol québécois, lorsque les travailleuses étrangères ou ces travailleurs étrangers temporaires (TET) proviennent de pays non francophones

Recommandation 33 : La FTQ demande au gouvernement du Québec d'accélérer, de financer et renforcer la mise en œuvre de programmes d'apprentissage du français et de francisation des personnes immigrantes en milieu de travail, durant la semaine normale de travail et sans perte de rémunération pour les travailleurs et les travailleuses.

Recommandation 34 : La FTQ demande que des projets pilotes de prise en charge de la francisation par le milieu, soutenus financièrement par une mesure gouvernementale, soient implantés par le biais de certains comités de francisation déjà constitués dans des entreprises.

Recommandation 35 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec fasse de la CPMT un lieu réel d'intervention et de planification concernant l'immigration économique, la francisation et la protection des droits des travailleurs.

Recommandation 36 : Que les instances de la CPMT soient appelées à jouer un rôle important dans le processus d'intégration et de francisation des travailleuses et des travailleurs immigrants.

Recommandation 37 : Que le MIFI invite le ministère du Travail ainsi que la CPMT à maintenir les activités de francisation dans les priorités des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences.

Recommandation 38 : Que la CPMT, par le biais de ses comités sectoriels et ses tables régionales, se voit confier des mandats et des moyens financiers adéquats pour s'assurer d'une francisation sur les lieux de travail.

Recommandation 39 : Que le gouvernement adopte des mesures incitatives favorisant l'organisation de cours de français pendant les heures de travail à l'intention des personnes immigrantes en collaboration avec les syndicats en place et que cette offre de cours de francisation soit également offerte aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation 40 : Que le gouvernement s'assure que les employeurs offrent une formation en francisation lorsque les dispositions légales le prévoient.

Recommandation 41 : Que le gouvernement exige des employeurs qui recrutent des travailleuses et travailleurs qualifiés qu'ils s'assurent qu'elles et qu'ils maîtrisent le français dans un délai raisonnable.

Recommandation 42 : Que le gouvernement du Québec établisse des seuils d'immigration économique qui tiennent réellement compte du nombre important de personnes immigrantes susceptibles d'obtenir leur Certificat de sélection du Québec (CSQ) par le biais du PEQ.

Recommandation 43 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès à la résidence permanente des travailleuses et travailleurs migrants en permettant à toutes les personnes salariées immigrantes qui occupent des emplois peu qualifiés dans le cadre du PTET de se qualifier au PEQ, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

Recommandation 44 : Que le gouvernement du Québec agisse avec le gouvernement fédéral pour s'assurer d'une présence d'étudiants et d'étudiantes fréquentant des institutions francophones plus importante.

Recommandation 45 : Que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il mette fin au traitement discriminatoire des personnes d'origine africaine à l'endroit notamment des étudiantes et étudiants ainsi qu'auprès de certains TET originaires de ce continent.

Recommandation 46 : Que le gouvernement du Québec améliore la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) des personnes immigrantes dans leur milieu de travail et améliore pour ces dernières l'accès à la formation continue et la requalification professionnelle.

Recommandation 47 : Que le gouvernement multiplie les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications avec les différents pays d'où proviennent les personnes immigrantes.

Recommandation 48 : Que le gouvernement réactive la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, et qu'il adopte un nouveau plan d'action qui invite les ministères et les acteurs concernés à accélérer le développement des processus permettant la reconnaissance des compétences et des acquis, dont ceux des personnes immigrantes.

Recommandation 49 : Que le MIFI s'assure d'une plus grande transparence envers les personnes qui souhaitent immigrer au Québec et les informe de la différence entre l'évaluation que l'on fait de leurs diplômes et compétences, lors du processus de sélection, et ce qui est effectivement reconnu lorsqu'elles sont acceptées.

Recommandation 50 : Qu'en attendant que l'on complète les processus liés à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, le gouvernement du Québec étudie la mise en place de moyens temporaires qui permettraient de bénéficier des compétences des personnes ayant complété leur formation dans leur pays d'origine afin d'éviter que les qualifications et les compétences de ces personnes deviennent désuètes, parce que non utilisées.

Recommandation 51 : Qu'une véritable politique de régionalisation de l'immigration soit mise en place par le gouvernement du Québec et qu'un comité de travail interministériel travaille sur l'ensemble des aspects reliés à cette régionalisation

Recommandation 52 : Que cette politique de régionalisation de l'immigration vise à donner aux acteurs régionaux les moyens de soutenir l'intégration des personnes immigrantes et que ces mesures soient rapidement mises en place et adéquatement financées par le gouvernement du Québec.

Recommandation 53 : Que cette politique de régionalisation de l'immigration contienne des mesures précises quant à l'accès facile à la francisation, à l'éducation, aux transports, aux services publics notamment de santé et de loisirs, à des services de garde, à des logements décents pour la population immigrante et une sensibilisation aux réalités interculturelles pour la population d'accueil.

Recommandation 54 : Que l'ensemble des organismes d'accueil et soutien aux personnes immigrantes, de francisation et d'employabilité soient financés adéquatement par les divers paliers de gouvernements impliqués

Recommandation 55 : Que le gouvernement du Québec cesse d'exclure les demandeurs d'asile de l'accès à certains services publics, comme la santé ou les garderies subventionnées.

Recommandation 56 : Que le gouvernement du Québec ajuste les seuils du regroupement familial à la réalité des demandeurs provenant de l'immigration temporaire et rétablisse les cibles l'immigration pour les personnes réfugiées, notamment le nombre accepté dans le cadre du parrainage privé, lors des prochaines consultations pluriannuelles sur l'immigration.

Recommandation 57 : Que le gouvernement du Québec facilite la mise en place rapide d'un programme de régularisation inclusif, en collaboration avec la société civile, pour les personnes immigrantes sans statut du Québec.

Recommandation 58 : Que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement du Canada afin le programme de régularisation qui sera proposé soit véritablement inclusif, notamment en minimisant les exigences d'admissibilité et en simplifiant le processus administratif de demande.

Recommandation 59 : La FTQ recommande que la loi sur les accidents de travail et maladie professionnelle soit modifiée afin que les travailleuses et travailleurs domestiques n'ayant pas travaillé le nombre d'heures requis puissent être couverts en tant que travailleurs et travailleuses autonomes.

Recommandation 60 : La FTQ est d'accord avec le scénario 1 proposé par le ministère pourvu que les conditions pour une immigration réussie soient mises en place et correctement financées.

Recommandation 61 : La FTQ demande au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour favoriser l'inclusion des TET dans le calcul du seuil d'immigration.

Recommandation 62 : La FTQ demande que le gouvernement du Québec se dote d'indicateurs précis permettant de mieux suivre la situation de l'insertion économique, linguistique et géographique des nouveaux arrivants au Québec.

Le 11 août 2023